

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés

Pour rappel aucun site protégé n'a été recensé dans l'AER. Seule une petite zone du site inscrit des Combes de la Cazine se trouve dans l'AER, pour rappel l'enjeu de ce site est faible et l'impact a été jugé nul (cf : tableau des relations du projet avec les sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, chapitre 6.3.3.1.).

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Pour rappel aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé dans l'AER.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les six sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Château de la Fôt, étang de la Grande Cazine

Ce site emblématique offre un ensemble architectural et paysager d'intérêt. Le château datant du XIX^{ème} siècle est aujourd'hui un hôtel de luxe bordé par un arboretum. A l'est, l'étang de la Grande Cazine est quant à lui un espace aménagé pour l'activité de pêche. **Pour rappel L'enjeu de ce site est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis ce site emblématique, principalement en raison du relief et de la présence d'un important boisement qui borde le domaine au nord et à l'ouest du site.

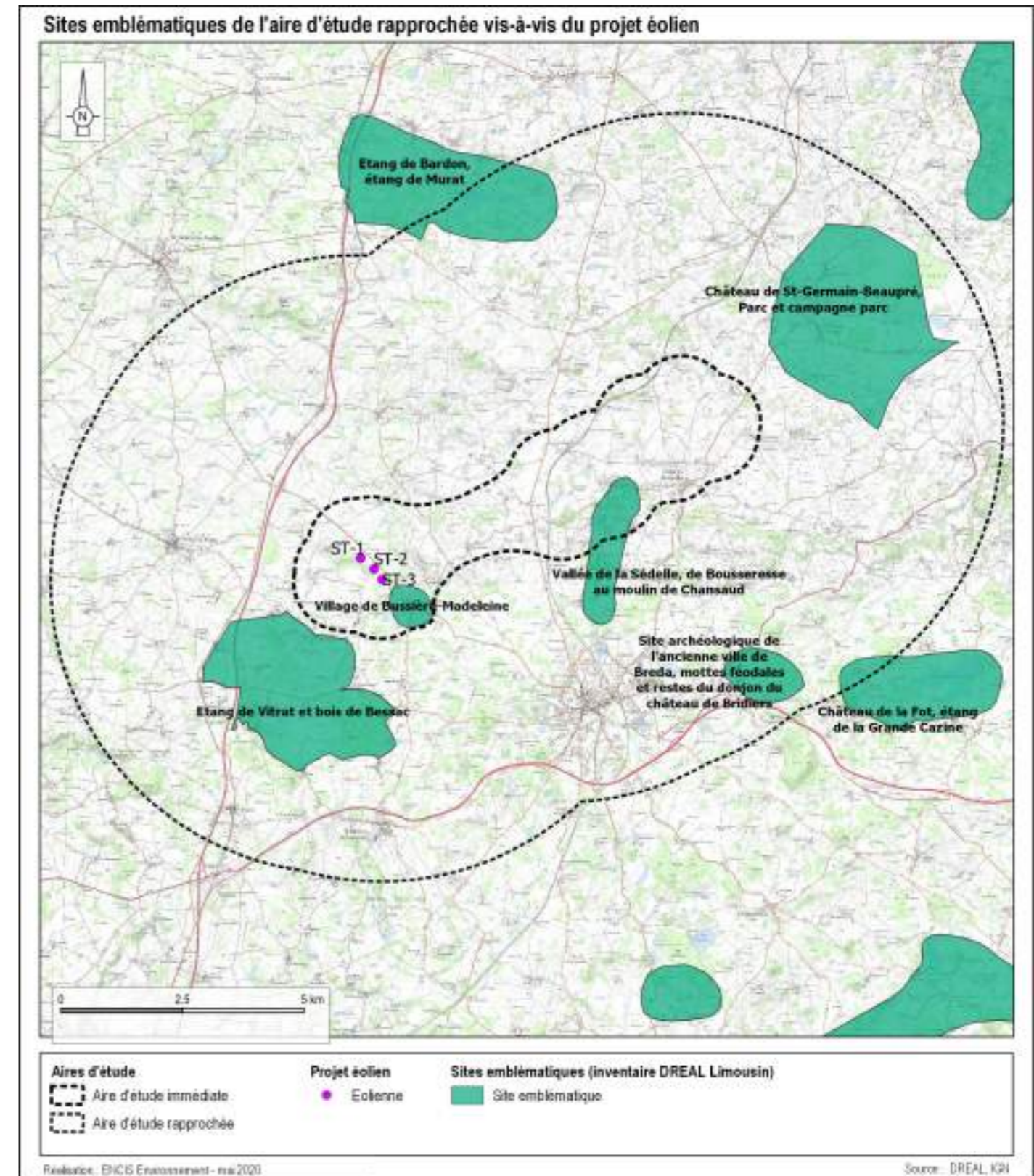
L'impact est nul.

Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes de donjon du château de Bridiers

Classé au titre des monuments historiques, l'ancien château de Bridiers est un édifice fortifié implanté sur une butte aux pentes escarpées. **L'enjeu de ce site emblématique est fort.**

Des visibilités des bouts des pales des éoliennes, partielles et filtrées par la végétation sont possibles depuis la D912 A1. L'intégralité du projet éolien est visible ponctuellement depuis le sommet de la tour (cf : photomontage 4 du carnet de photomontages en annexe). Globalement, hormis ces visibilités restreintes, le projet éolien reste visuellement absent de la majeure partie du site emblématique.

L'impact est jugé faible.



Carte 59 : Sites emblématiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.

Château de St-Germain-Beaupré, Parc et campagne parc

Le château de Beaupré est un ancien château féodal du XII^{ème} siècle remanié au court du XVI^{ème}. Le périmètre du site comprend également un chapelet d'étangs (étang de Champville, étang Carré...) dans un cadre paysager caractéristique de la campagne-parc limousine. **L'enjeu de ce site emblématique est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis ce site emblématique, principalement en raison du relief qui empêche les perspectives visuelles en direction du projet.

L'impact du projet éolien depuis ce site emblématique est nul.

Étang de Vitrat et bois de Bessac

Ce site emblématique est situé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, sur la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine. L'étang de Vitrat est un très vieil étang alimenté par la Brame et entouré de marais. **Pour rappel l'enjeu de ce site emblématique est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis l'étang et ses abords. Cependant quelques visibilités partielles ont été identifiées depuis les routes D73 et D73A. Les principales visibilités des éoliennes sont identifiées en limite nord du site, le long de la route D61 qui offre une proximité qui favorise les perceptions d'ensemble du parc éolien.

Les éléments présentant un intérêt paysager (bois et étang) étant concentrés au sud du site, en dehors de la zone d'influence visuelle du projet, l'impact est jugé faible.

La vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud

La vallée de la Sédelle est un affluent de la Creuse qui entaille le plateau bocager de la Basse-Marche en suivant un axe nord-sud, de La Souterraine à Saint-Agnant-de-Versillat. **Pour rappel l'enjeu de ce site emblématique est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été répertoriée dans le fond de la vallée, car les versants boisés empêchent toute perspective visuelle vers l'ouest. Des visibilités partielles et filtrées par la végétation sont possibles depuis certaines parcelles agricoles situées en rebord de versant. Toutefois ces perceptions restent anecdotiques, localisées dans des lieux peu fréquentés et limitées aux bouts des pales des éoliennes. L'impact du projet éolien depuis ce site emblématique est également abordé dans l'analyse des impacts de l'AEI.

L'impact est très faible voire quasi nul.



Photographie 224 : Point de vue en direction du projet éolien depuis la route communale du Grand Bessac.

| Relations du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée | | | | | | | |
|---|--|---|--|------------|--------|-------------|--------------------------|
| Départ. | Commune | Nom | Effets du projet | Protection | Enjeu | Impact | Distance au projet en km |
| 23 | Noth | Château de la Fot, étang de la Grande Cazine | Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis ce site emblématique principalement en raison du relief et de la présence d'un important boisement à l'ouest du site. | - | Modéré | Nul | 9,6 |
| 87,23 | Saint-Sulpice-Les-Feuilles, Azérables, Vareilles, Azérables, Vareilles | Étang de Bardon, étang de la Chaume | Le relief et le paysage bocager qui caractérisent les abords des deux étangs empêchent les échappées visuelles en direction du projet éolien. Aucune visibilité n'a été identifiée. | - | Modéré | Nul | 6,6 |
| 23 | Noth, La Souterraine, Saint-Agnant-de-Versillat | Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes de donjon du château de Bridiers | Des perceptions partielles et anecdotiques du projet éolien sont possibles ponctuellement dans le site. L'ensemble du projet éolien est clairement perceptible depuis le sommet de la tour de Bridiers. | - | Fort | Faible | 7,3 |
| 23 | Saint-Germain-Beaupré, Saint-Agnant-de-Versillat | Château de St-Germain-Beaupré, Parc et campagne parc | Le château de Saint-Germain étant situé dans une dépression du relief, aucune visibilité n'est identifiée. Aucune autre visibilité du projet n'a été répertoriée depuis le périmètre du site emblématique. | - | Modéré | Nul | 9,3 |
| 87, 23 | Arnac-la-Poste, Saint-Maurice-La-Souterraine, La Souterraine | Étang de Vitrat et bois de Bessac | Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis l'étang et ses abords. Les principales visibilités des éoliennes sont identifiées en limite nord du site, le long de la route D61 qui offre une proximité qui favorise les perceptions d'ensemble du parc éolien. | - | Modéré | Faible | 1,4 |
| 23 | Saint-Agant-de-Versillat, La Souterraine | Vallée de la Sédelle, de Bousserresse au moulin de Chansaud | Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le fond de la vallée. De rares visibilités, limitées aux bouts des pales des éoliennes, sont possibles depuis certaines parcelles agricoles situées en rebord de versant. | - | Modéré | Très faible | 4,1 |

Tableau 34 : Relations du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des effets du projet sur les sites touristiques et remarquables

Sur les 14 sites de l'aire rapprochée, 8 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Les jardins de Bridiers

Aménagés au pied de la tour de Bridiers, les jardins sont inspirés de l'horticulture médiévale. Plusieurs espaces thématiques viennent structurer cet ensemble végétalisé. **Associés à un site très fréquenté l'enjeu des jardins est jugé modéré.**

Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée, principalement en raison de la végétation dense qui entoure le site. **L'impact est jugé nul.**

L'église Notre-Dame de La Souterraine

Pour rappel l'église Notre-Dame-de-La-Souterraine est un monument historique classé, ses relations avec le projet éolien sont décrites précédemment dans le chapitre traitant des monuments historiques de l'AER.

Pour rappel l'enjeu du monument est fort et l'impact est très faible.

La porte Saint-Jean

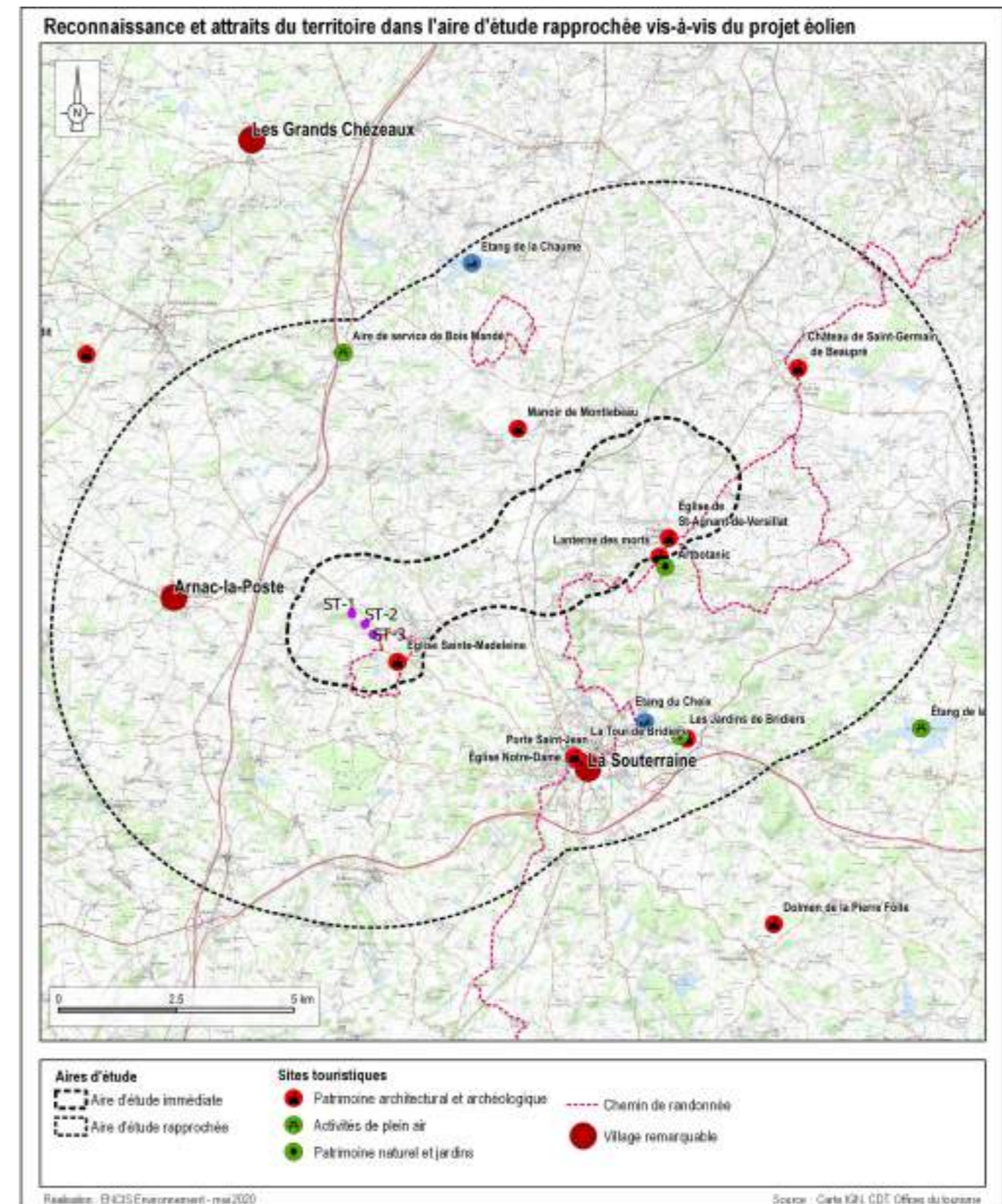
Pour rappel la porte Saint-Jean est un monument historique classé, ses relations avec le projet éolien sont décrites précédemment dans le chapitre traitant des monuments historiques de l'AER.

Pour rappel l'enjeu du monument est fort et l'impact est très faible.

La tour de Bridiers

Pour rappel la tour de Bridiers est un monument historique classé, ses relations avec le projet éolien sont décrites précédemment dans le chapitre traitant des monuments historiques de l'AER.

Pour rappel l'enjeu du monument est fort et l'impact est faible.



Carte 60 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

| Relation du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée | | | | | | | |
|---|----------------------------|----------------------------------|--|------------|--------|-------------|-------------------------|
| Départ. | Commune | Nom | Effets du projet | Protection | Enjeu | Impact | Distance au projet (km) |
| 23 | Saint-Sulpice-les-Feuilles | Aire de service de Bois Mandé | Des visibilité du bout des pales des éoliennes sont possibles depuis le parking de l'aire de repos. Globalement le rideau d'arbres du vallon de la Garde masque la quasi totalité des éoliennes qui restent quasi imperceptibles pour un observateur non averti. | - | Faible | Très faible | 5,5 |
| 23 | La Souterraine | La Souterraine | Aucune visibilité des éoliennes n'a été identifiée depuis le centre ancien de La Souterraine, principalement en raison de la présence des éléments bâtis qui empêchent les échappées visuelles en direction du projet. Les visibilité du projet restent rares, partielles, ponctuelles et localisées en marge des sites présentant un intérêt touristique. | - | Fort | Très faible | 5,4 |
| 23 | La Souterraine | Église Notre-Dame | Aucune visibilité n'a été identifiée depuis les monuments car les éléments bâtis du centre-ville de La Souterraine empêchent toute échappée visuelle en direction du projet éolien. Une covisibilité entre le parc et les monuments a été identifiée depuis la tour de Bridiers. | Classé MH | Fort | Très faible | 5,1 |
| 23 | La Souterraine | Porte Saint-Jean | | Classé MH | Fort | Très faible | 5,1 |
| 23 | Azéables | Étang de la Chaume | Le relief et le paysage bocager qui caractérisent les abords des deux étangs empêchent les échappées visuelles en direction du projet éolien. Aucune visibilité n'a été identifiée. | - | Faible | Nul | 7,8 |
| 23 | La Souterraine | La tour de Bridiers | L'intégralité du projet éolien est perceptible depuis le sommet de l'édifice. Des visibilité anecdotiques sont également possibles depuis la départementale qui longe l'édifice. | Classé MH | Fort | Faible | 6,9 |
| 23 | La Souterraine | Les jardins de Bridiers | Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée, principalement en raison de la végétation dense qui entoure le site. | - | Modéré | Nul | 6,9 |
| 23 | La Souterraine | Étang du Cheix | Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis l'étang et ses abords, principalement en raison du relief et de la végétation. | - | Faible | Nul | 6 |
| 23 | La Souterraine | Camping Suisse Océan | La parc arboré et les haies qui ceinturent le camping sont les principaux facteurs qui empêchent tout point de vue vers le projet éolien. | - | Faible | Nul | 6,3 |
| 23 | Vareilles | Randonnée : Vers le Bois cornu | Le paysage bocager traversé par la boucle de randonnée limite considérablement les échappées visuelles en direction du projet éolien. Les principales visibilité, essentiellement partielles, sont recensées en bordure de la route départementale D71. | - | Faible | Très faible | 5,9 |
| 23 | Arnac-la-Poste | Arnac-la-Poste | Des visibilité du projet éolien ont été identifiées en lisière de bourg depuis la D84 et depuis la place du champ de foire. Les trois éoliennes deviennent plus prégnantes dans le paysage depuis la rue du 8 mai 1945 et la D61 à hauteur du cimetière situé en lisière est du bourg. | - | Modéré | Faible | 3,7 |
| 23 | Saint-Germain-Beaupré | Château de Saint-Germain-Beaupré | L'implantation du château dans un vallon, les caractéristiques du relief ainsi que la présence d'arbres de haut-jet et de haies dans la périphérie immédiate du château concourent à masquer les perspectives en direction du projet éolien. | Classé MH | Modéré | Nul | 10,6 |
| 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | Artbotanic | L'implantation du jardin dans le vallon du ruisseau «le Chaudron», ainsi que la végétalisation du site, sont des facteurs qui empêchent toute perception du projet éolien. | - | Faible | Nul | 6,3 |
| 23 | Vareilles | Manoir de Montlebeau | La présence de grandes parcelles agricoles au sud du monument dégage des perspectives visuelles en direction du projet éolien. Toutefois la perception des éoliennes reste filtrée par les haies. | Classé MH | Faible | Très faible | 5,2 |

Tableau 35 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

À l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

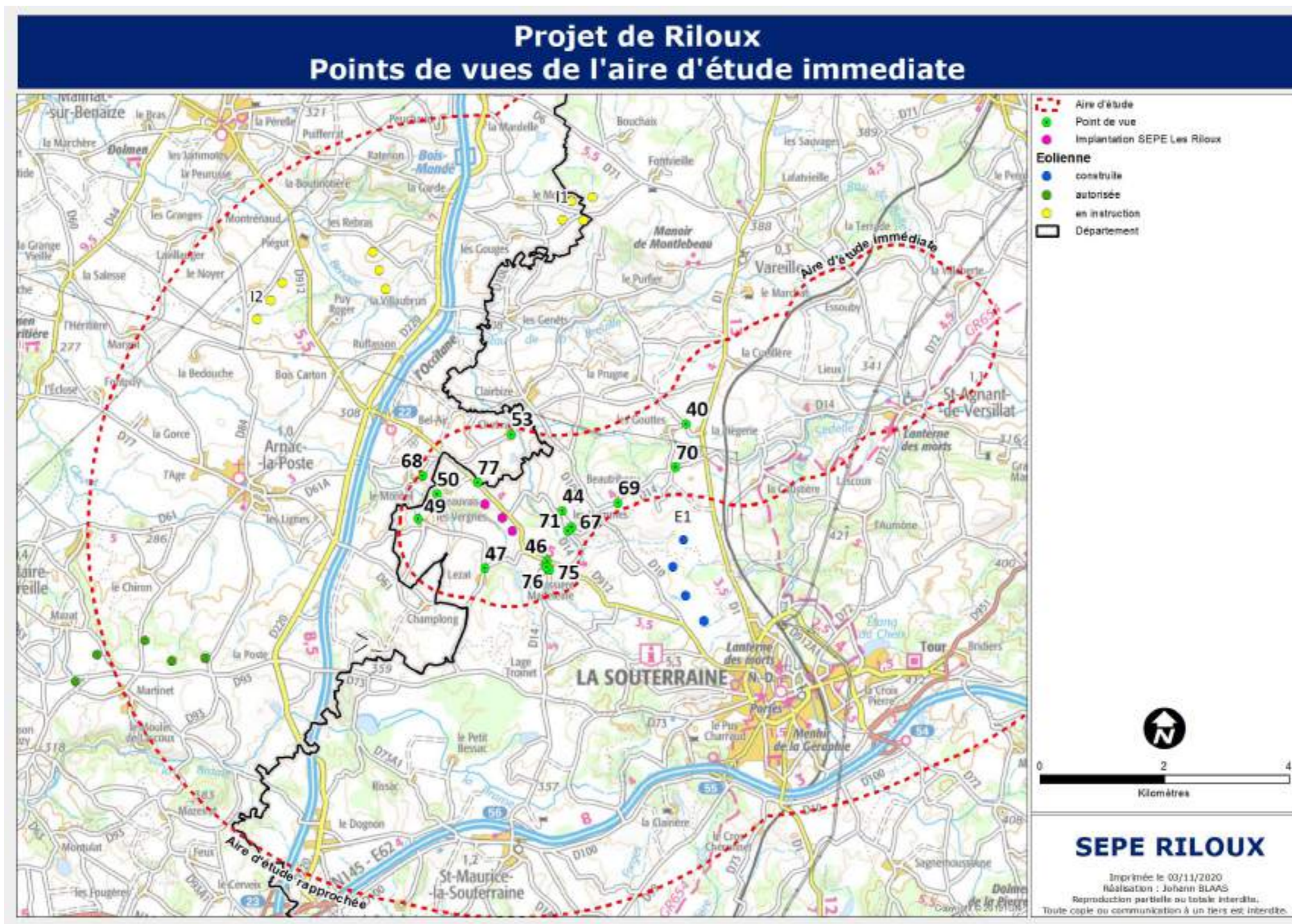
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 15 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

| PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE | | | |
|--|--|--|-------------|
| N° PM | Enjeu | Localisation / nom du site | Impact |
| 16 | Axe de circulation, site emblématique et structure paysagère | Vallée de la Benaize, site emblématique de Bussière Madeleine et D14 | Fort |
| 17 | Lieu de vie | Chebranne | Fort |
| 18 | Lieu de vie | Les Hommes | Fort |
| 19 | Axe de circulation | Route D912 | Fort |
| 20 | Lieu de vie, axe de circulation et site emblématique | Bussière Madeleine (site emblématique et route D912) | Modéré |
| 21 | Lieu de vie | Lezat | Modéré |
| 22 | Lieu de vie et site emblématique | Eglise de Bussière Madeleine | Faible |
| 23 | Lieu de vie | les Vergnes | Modéré |
| 24 | Lieu de vie | les Gouttes | Très faible |
| 25 | Lieu de vie | le Monteil | Modéré |
| 26 | Lieu de vie | Beauvais | Fort |
| 27 | Lieu de vie et site emblématique | Bussière-Madeleine (covisibilité avec l'église) | Modéré |
| 28 | Lieu de vie | Beautribeau | Faible |
| 29 | Lieu de vie | L'Age du Bost | Faible |
| 30 | Lieu de vie | le Moulin du Brot | Fort |

Tableau 36 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 61 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate (source : SEPE Riloux).

6.3.5.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage bocager où s'imbrique un patchwork de pâtures, de cultures et de petits boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste d'échelle entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les arbres ou le bâti.

Le projet éolien Riloux est implanté à proximité de la ligne de partage des eaux qui délimite la vallée de la Benaize et la vallée de la Planche Arnaise. Cette proximité tend à provoquer un effet de dominance des éoliennes sur ces deux structures paysagères, depuis le fond des vallées et les rebords de leurs versants.

Le caractère linéaire de l'implantation permet une meilleure lisibilité de la structure générale du parc depuis les lieux de vie proches et les routes, comme la départementale D220 qu'elle accompagne.

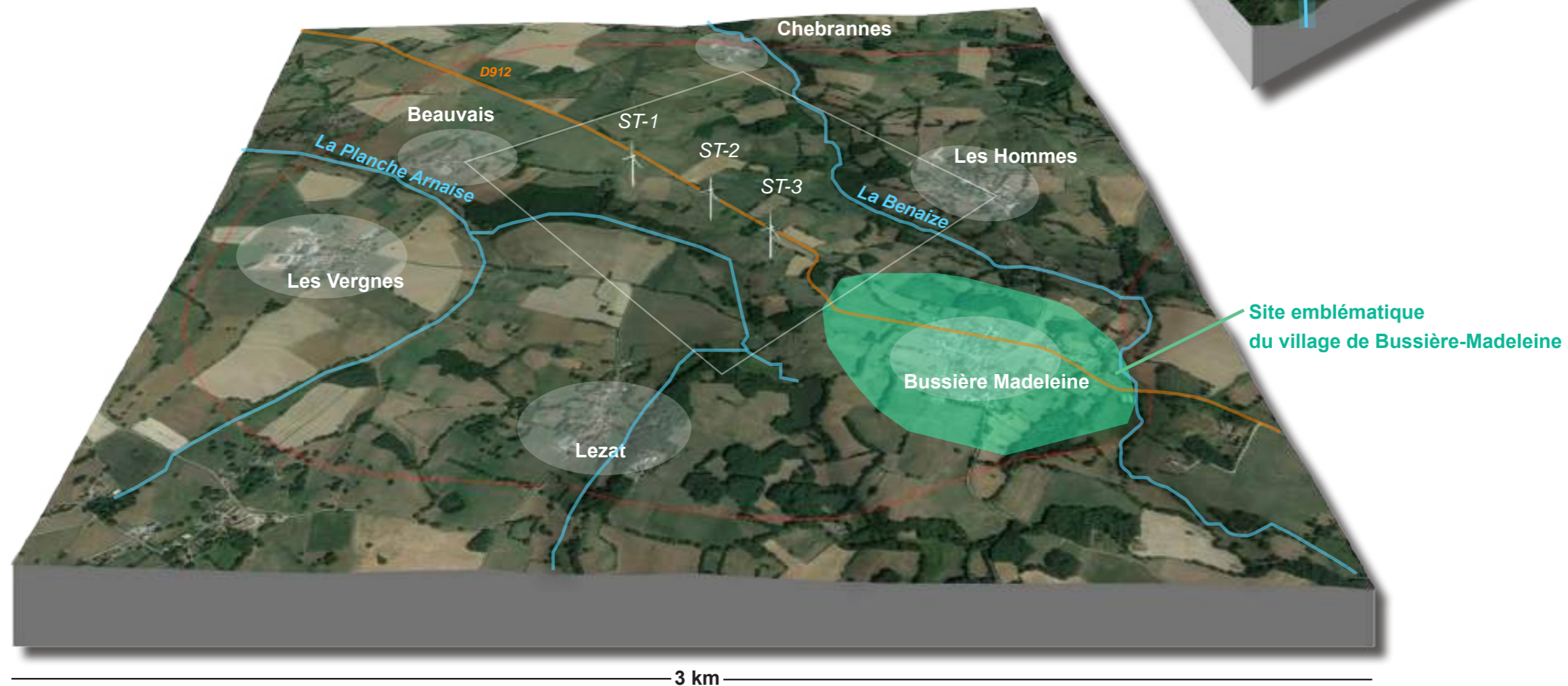
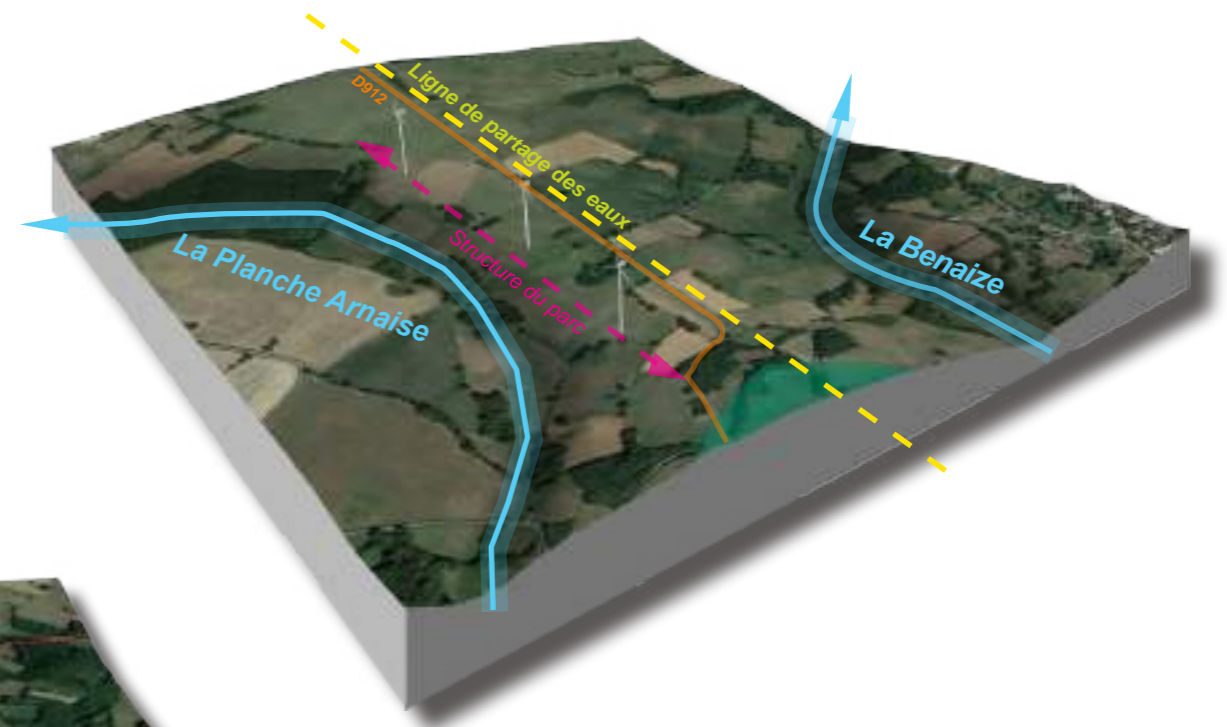
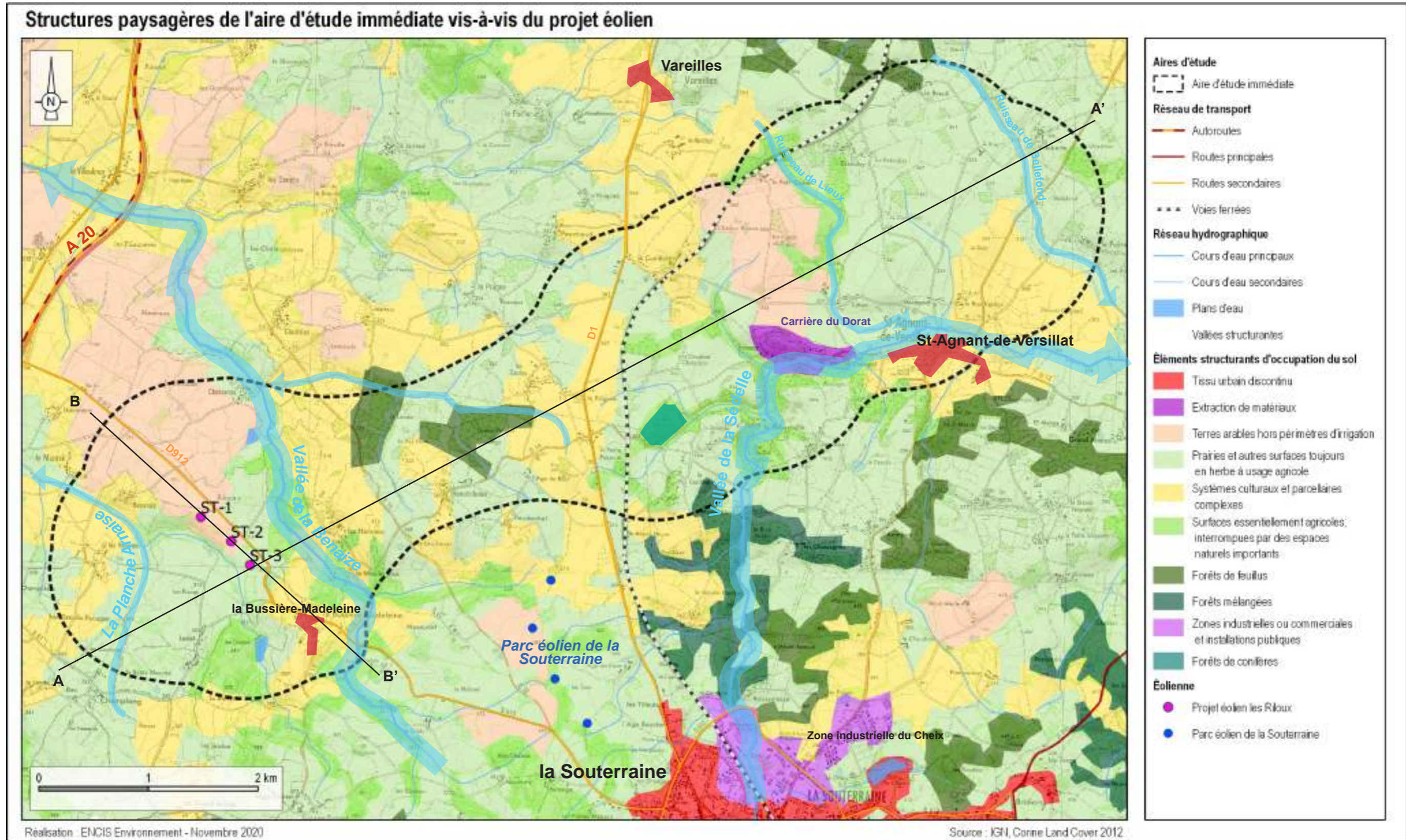


Figure 32 : Blocs diagramme illustrant le projet éolien et ses relations avec les différents éléments et structures du paysage de l'AEI.



Carte 62 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI vis-à-vis du projet éolien Riloux.

6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

Bourgs

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte 2 bourgs notables. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte 63 page 234.

Saint-Agnant-de-Versillat (1 096 habitants en 2014)

Le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat est le premier pôle urbain de l'aire d'étude immédiate. Le centre ancien est implanté en bordure de la Sédelle, dans le fond de vallée au pied du versant sud.

L'implantation du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat dans la vallée de la Sédelle empêche toute perspective visuelle en direction du projet éolien. Les versants boisés de la vallée masquent les éoliennes depuis le lieu de vie.

Face à l'absence de perception du projet éolien depuis ce lieu de vie, l'impact est jugé nul.

La Bussière-Madeleine (commune de la Souterraine)

La Bussière-Madeleine est un village important situé sur la commune de la Souterraine dont la configuration, l'agencement et la densité de son bâti lui confèrent un caractère de «petit bourg». La présence de l'église consacrée à Sainte-Madeleine, d'une place centrale et d'un petit cimetière traduisent la multiplicité des espaces publics qui structurent ce lieu de vie. Site emblématique de l'ancienne DREAL Limousin, la Bussière-Madeleine est, après Saint-Agnant-de-Versillat, le second lieu de vie le plus important de l'AEI.

La proximité du projet éolien, situé à environ 600 m du village, favorise des visibilitées rapprochées des éoliennes depuis le cœur et en lisière du regroupement bâti. Dans plusieurs rues du village les pales des éoliennes sont visibles au-dessus du faîtage des habitations. Des covisibilitées avec l'église Sainte-Madeleine ont été identifiées depuis le chevet de l'église. Les principales visibilitées du projet restent localisées aux abords du hameau où le rôle de masque, joué par le bâti et la végétation d'ornement qui l'accompagne, est limité. L'orientation linéaire du parc sur un axe sud-est/nord-ouest vient réduire son angle visuel depuis ce lieu de vie. Cette configuration favorise également des effets de superposition de pales depuis le village.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 225 : Visibilité très partielle du projet éolien depuis Bussière-Madeleine, le long de la route départementale 912.



Photographie 226 : Le village de la Bussière-Madeleine, covisibilité entre les pales des éoliennes et l'église Sainte-Madeleine.

| Relation du projet avec les bourgs de l'AEI | | | | | |
|---|---------------------------|-----------------------|---|-------------------------|--------|
| N° | Nom | Population municipale | Effets du projet | Distance au projet (km) | Impact |
| - | Saint-Agnant-de-Versillat | 1096 | L'implantation du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat dans la vallée de la Sédelle empêche toute perspective visuelle en direction du projet éolien. Les versants boisés de la vallée de la Sédelle masquent les éoliennes depuis le lieu de vie. | 6,6 | Nul |
| - | la Bussière-Madeleine | - | La proximité du projet éolien, situé à environ 600 m du village, favorise des visibilitées rapprochées des éoliennes depuis le cœur et en lisière du regroupement bâti. Des covisibilités avec l'église Sainte-Madeleine ont été identifiées depuis le chevet de l'église. Les principales visibilitées du projet restent localisées aux abords du hameau où le rôle de masque, joué par le bâti et la végétation d'ornement qui les accompagnent, est limité. Dans plusieurs rues du village les pales des éoliennes sont visibles au-dessus du faîtage des habitations. | 0,6 | Modéré |

Tableau 37 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'AEI.

Hameaux proches

En dehors du bourg de Saint-Agnant-de-Versillat et du village de Bussière-Madeleine, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur ces lieux de vie sont principalement liés à leur proximité avec le projet, là où les arbres du bocage et le vallonnement du relief ne peuvent masquer les éoliennes. La présence de grandes parcelles agricoles dégagées, aux abords des lieux de vie, est également une caractéristique paysagère déterminante dans la perception du projet. A contrario, certains hameaux sont plus cloisonnés et offrent des perceptions du projet éolien limitées par les boisements, le réseau dense de haies ou les versants des vallées de la Sédelle et de la Benaize, ainsi que des vallons secondaires.

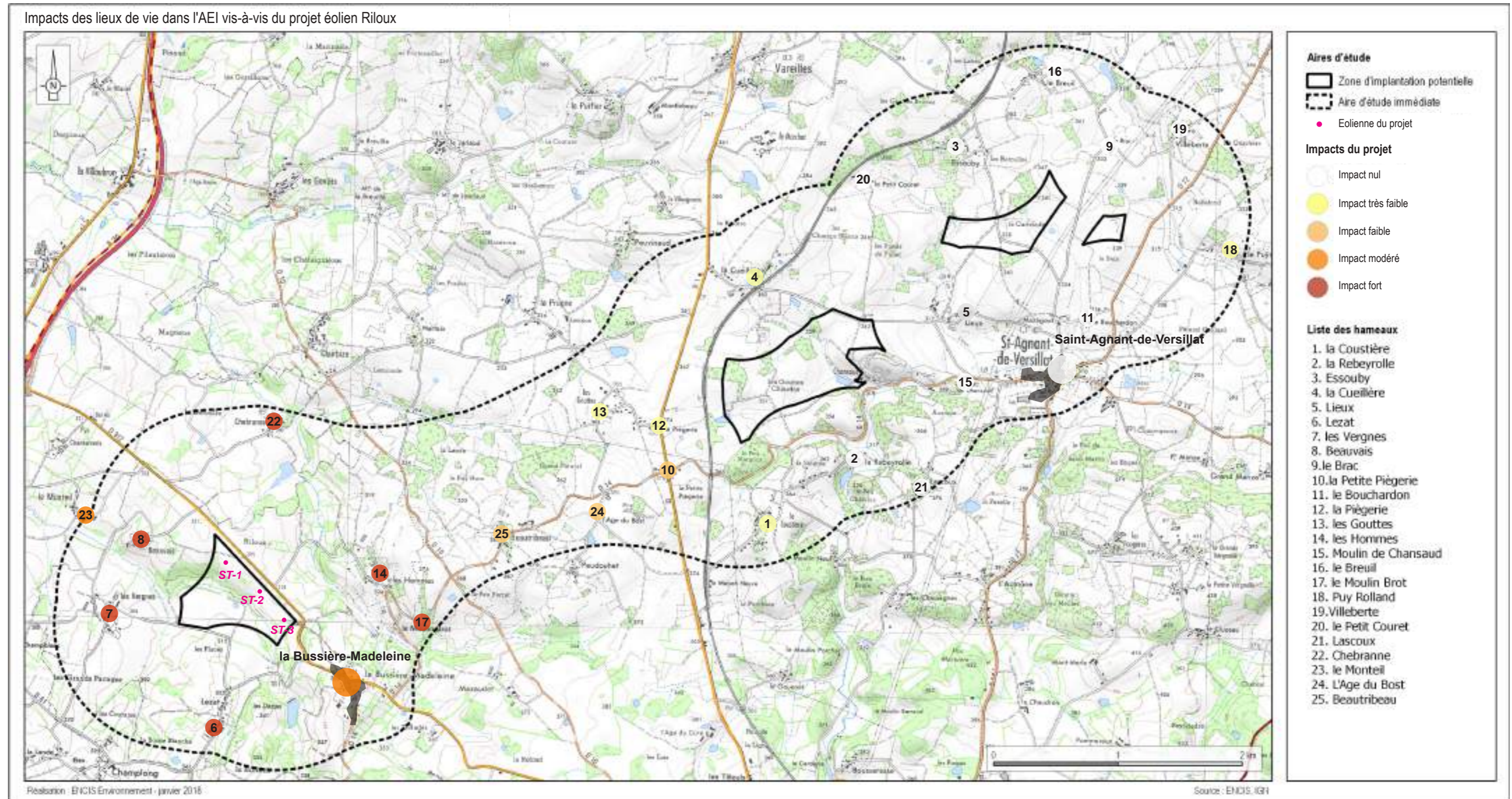
Parmi les 25 lieux de vie référencés dans l'aire d'étude immédiate, six hameaux présentent des impacts forts, principalement du fait de leur proximité avec le projet éolien. Il s'agit des hameaux de Lezat (localisé au n°6 sur la carte page suivante), les Vergnes (7), Beauvais (8), les Hommes (14), le Moulin Brot (17) et Chebranne (22). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles et dans la plupart des cas l'angle visuel du projet est important.

Un hameau présente un impact jugé modéré. Il s'agit du hameau de Monteil (23). Depuis ce lieu de vie les visibilitées restent partielles malgré sa proximité avec le projet. La végétation du bocage ainsi que les éléments bâtis jouent un rôle important dans la réduction des visibilitées. Pour ce hameau les perceptions sont contrastées. Alors que le cœur du hameau n'offre que très peu de perceptions, la lisière située à l'est ouvre une vue panoramique sur les trois éoliennes.

Trois hameaux présentent des impacts faibles vis-à-vis du projet éolien. Il s'agit des hameaux de La Petite Piégerie (10), l'Age du Bost (24), Beautribeau (25). La plupart des perceptions du projet éolien sont répertoriées en marge de ces lieux de vie. Les habitations ainsi que la végétation d'ornement jouent un rôle important dans la réduction des impacts. Les perceptions sont généralement partielles, limitées à une ou deux éoliennes, voire filtrées par les végétaux.

Quatre hameaux présentent des impacts très faibles. Il s'agit des hameaux de la Coustière (1), la Cueillièrre (4), les Gouttes (13) et le Puyrolland (18). Depuis ces lieux de vie les perceptions du projet éolien sont pour la plupart anecdotiques, localisées en marge du lieu de vie. Les autres hameaux présentent des impacts nuls en raison de l'absence de perception résultant principalement des caractéristiques du relief.

Le tableau pages suivantes inventorie les hameaux de l'AEI et leurs impacts vis-à-vis du projet éolien Riloux. Les visibilitées depuis certains hameaux sont étudiées plus précisément dans les commentaires du carnet de photomontages en annexe.



Carte 63 : Évaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.

| Relations du projet avec les hameaux de l'AEI | | | | | |
|---|--------------------------|----------------------|--|-------------------------|-------------|
| N° | Nom | Nombre d'habitations | Effets du projet | Distance au projet en m | Impact |
| 1 | la Coustière | 15 à 20 | Des perceptions partielles du projet éolien sont possibles au sud-ouest du hameau. Cependant le réseau de haies, aux abords du lieu de vie ainsi que le long de la voie ferrée, jouent un rôle de filtre visuel important qui limite l'impact visuel du projet. | 3 720 | Très faible |
| 2 | la Rebeyrolle | 10 à 15 | Le relief et le caractère boisé des abords du hameau jouent un rôle de masque visuel qui empêche toute perception du projet éolien depuis ce lieu de vie. | 4 309 | Nul |
| 3 | Essouby | 10 à 15 | Aucune perception des éoliennes n'a été identifiée depuis ce lieu de vie, principalement en raison de la présence de plusieurs boisements à l'ouest du hameau qui empêchent les ouvertures visuelles en direction du projet. | 6 460 | Nul |
| 4 | la Cueillièrre | 10 à 15 | Des perceptions partielles du projet éolien, limitées à la partie supérieure des éoliennes, sont possibles au nord-ouest du lieu de vie, à proximité de la route départementale D1. L'impact visuel du projet reste cependant très faible depuis ce point de vue. | 4 360 | Très faible |
| 5 | Lieux | 5 à 7 | Le projet éolien n'est pas visible depuis ce lieu de vie principalement en raison du relief. | 5 780 | Nul |
| 6 | Lezat | 15 à 20 | Le projet éolien est clairement perceptible au-dessus des toitures des habitations du hameau. La rue centrale de Lezat vient également créer une ouverture visuelle dans la trame bâti, ce qui a pour effet d'accentuer la prégnance du projet éolien dans le paysage depuis ce lieu de vie. | 727 | Fort |
| 7 | les Vergnes | 5 à 10 | Le projet éolien est perceptible dans sa totalité depuis de nombreux points de vue. L'angle visuel du projet est important depuis ce lieu de vie et les trois éoliennes viennent créer un effet de dominance prononcé sur le vallon de la Planche Arnaise. | 912 | Fort |
| 8 | Beauvais | 5 à 7 | Le projet éolien est prégnant dans le paysage du hameau, principalement en raison de sa proximité et de son implantation sur un rebord de versant. Les éoliennes apparaissent nettement au-dessus de la plupart des toitures de ce lieu de vie. | 623 | Fort |
| 9 | le Brac | 1 | L'éloignement du hameau du projet éolien ainsi que les caractéristiques du relief empêchent toute perception des éoliennes depuis le lieu de vie. | 7 640 | Nul |
| 10 | la petite Piégerie | 5 à 7 | Dans l'axe de la route D14 l'extrémité des pales des trois éoliennes peut émerger de la canopée des feuillus qui composent le bocage. Globalement les perceptions du projet sont rares depuis ce lieu de vie. | 3 220 | Faible |
| 11 | le Bouchardon - Mazegoux | 3 | Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis ce lieu de vie, principalement en raison du relief et du paysage bocager qui masquent les éoliennes depuis ce lieu de vie. | 6 640 | Nul |
| 12 | la Piégerie | 4 | Des perceptions partielles et limitées à la partie haute des éoliennes sont possibles en marge du hameau, dans les trouées du bocage. | 690 | Très faible |
| 13 | les Gouttes | 20 à 25 | Depuis ce lieu de vie le projet éolien n'offre que des visibilitées partielles et limitées à la partie haute des éoliennes. La présence d'un bocage dense joue ici un rôle important dans la réduction des impacts visuels du projet. | 2 830 | Très faible |
| 14 | les Hommes | 10 à 13 | Le projet éolien occupe un champ visuel important dans le paysage du hameau. L'implantation du hameau sur un versant de la vallée de la Benaize orienté vers l'ouest favorise les perceptions rapprochées des éoliennes et leur prégnance, malgré la présence d'un bocage dense qui filtre ponctuellement les perceptions. | 731 | Fort |
| 15 | Moulin de Chansaud | 1 à 2 | Le relief ainsi que les boisements situés à l'ouest du hameau empêchent toute perception du projet éolien. | 5 760 | Nul |
| 16 | le Breuil | 10 | Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis le hameau principalement en raison du caractère vallonné du relief. | 7 205 | Nul |
| 17 | le Moulin Brot | 5 | Depuis le hameau, implanté dans la vallée de la Benaize, les éoliennes sont visibles à partir du quart inférieur de leur mât. Malgré la présence de la végétation du fond de la vallée qui filtre les perceptions, les éoliennes viennent créer un effet de dominance sur le lieu de vie et la vallée. | 750 | Fort |

| | | | | | |
|----|-----------------|---------|---|-------|------------------------------|
| 18 | le Puyrolland | 5 à 7 | Des perceptions partielles, ponctuelles et anecdotiques du projet sont possibles depuis le lieu de vie. Toutefois la présence d'une végétation dense aux abords du hameau joue également un rôle de filtration important qui rend les éoliennes quasiment imperceptibles pour un observateur non averti. | 7 720 | Très faible, voire quasi nul |
| 19 | Villeberte | 8 à 12 | Malgré l'implantation du hameau sur un petit relief, les éléments bâtis ainsi que le réseau dense des haies, qui borde le lieu de vie, empêchent toute perception du projet éolien. | 8 120 | Nul |
| 20 | le Petit Couret | 1 | Principalement en raison du relief, aucune perception des éoliennes n'est possible depuis le hameau. | 5 800 | Nul |
| 21 | Lascoux | 10 à 15 | Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis ce lieu de vie. La présence d'une végétation dense masque les perspectives visuelles en direction des éoliennes. | 5 150 | Nul |
| 22 | Chebranne | 5 à 7 | Le projet éolien occupe une grande partie du champ visuel depuis le sud du hameau. La présence de grandes parcelles dégagées favorise des points de vues panoramiques sur les éoliennes à l'entrée du hameau. | 1 081 | Fort |
| 23 | le Monteil | 10 à 12 | Les éléments bâtis ainsi que les éléments végétaux réduisent en partie les perceptions du projet éolien depuis le cœur du hameau. Toutefois les visibilitées des éoliennes sont plus importantes depuis les habitations implantées à la lisière est du lieu. | 1 105 | Modéré |
| 24 | L'Age du Bost | 3 | La présence de nombreuses haies denses, aux abords du hameau, joue un rôle important dans la réduction de l'impact visuel du projet éolien depuis ce lieu de vie, malgré son implantation sur un petit relief. Depuis la route D14 à proximité, le projet éolien est partiellement masqué par des bosquets. | 2 630 | Faible |
| 25 | Beautribeau | 10 à 15 | Depuis ce lieu de vie les perceptions du projet sont majoritairement partielles, en raison des arbres de haut-jet et du réseau de haies qui borde ce lieu de vie à l'ouest. Les principales visibilitées sont identifiées dans l'axe de la route départementale D14, depuis l'entrée ouest du hameau. | 1 700 | Faible |

Tableau 38 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.



Photographie 227 : Panorama en direction du projet éolien est depuis le hameau de la Chebranne.



Photographie 228 : Perception du projet éolien depuis le hameau les Hommes.



Photographie 230 : Perception du projet éolien depuis les Vergnes.



Photographie 229 : Perception du projet éolien depuis les Gouttes.



Photographie 231 : Perception du projet éolien depuis le Monteil.



Photographie 232 : Vue rapprochée du projet éolien depuis Beauvais.



Photographie 233 : Panorama dégagé depuis Beautribeau.



Photographie 234 : Perception partielle du projet éolien depuis l'Age du Bost.



Photographie 235 : Ouverture visuelle en direction du projet éolien depuis le Moulin du Brot.

6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.2.3.3, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Cinq routes principales et la ligne de chemin de fer Paris/Toulouse traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte ci-contre.

La D912 à l'ouest de l'AEI

Située à l'ouest de l'AEI, cette route départementale permet de rejoindre Arnac-la-poste et l'échangeur autoroutier de l'A20 depuis la Souterraine. La départementale franchit la vallée de la Benaize après avoir traversé le village de la Bussière-Madeleine au sud-ouest de l'AEI.

A l'échelle de l'AEI, le projet éolien devient prégnant dans le paysage qui borde la route départementale. Sur près de 4 km la route longe le projet éolien situé à une centaine de mètres de l'accotement. Cette proximité produit un effet de surplomb important depuis la voirie. A hauteur du village de la Bussière-Madeleine, la perception des éoliennes est rendue partielle par les éléments bâtis et la végétation d'ornement. En direction du sud-est, la route s'enfonce dans le fond de vallée façonné par la Benaize, les visibilitées du projet éolien sont alors limitées au tiers supérieur des éoliennes par le rideau d'arbres et le relief des versants. **Depuis cet axe routier l'impact visuel du projet éolien est fort en raison de la prégnance du projet dans le paysage et de l'effet de surplomb identifié depuis la voirie.**

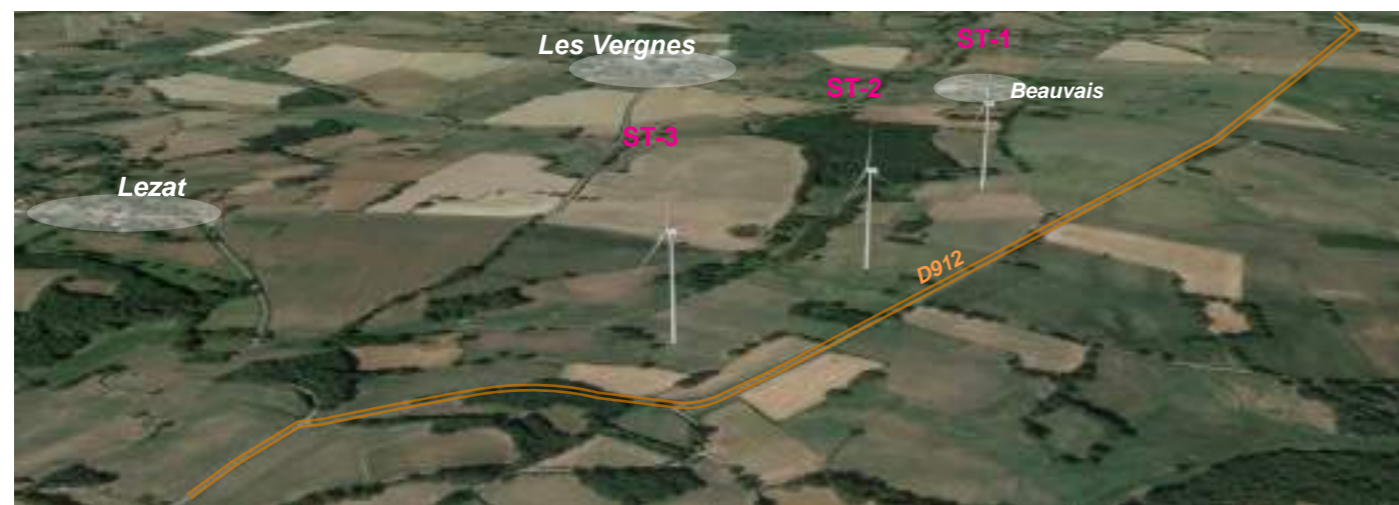
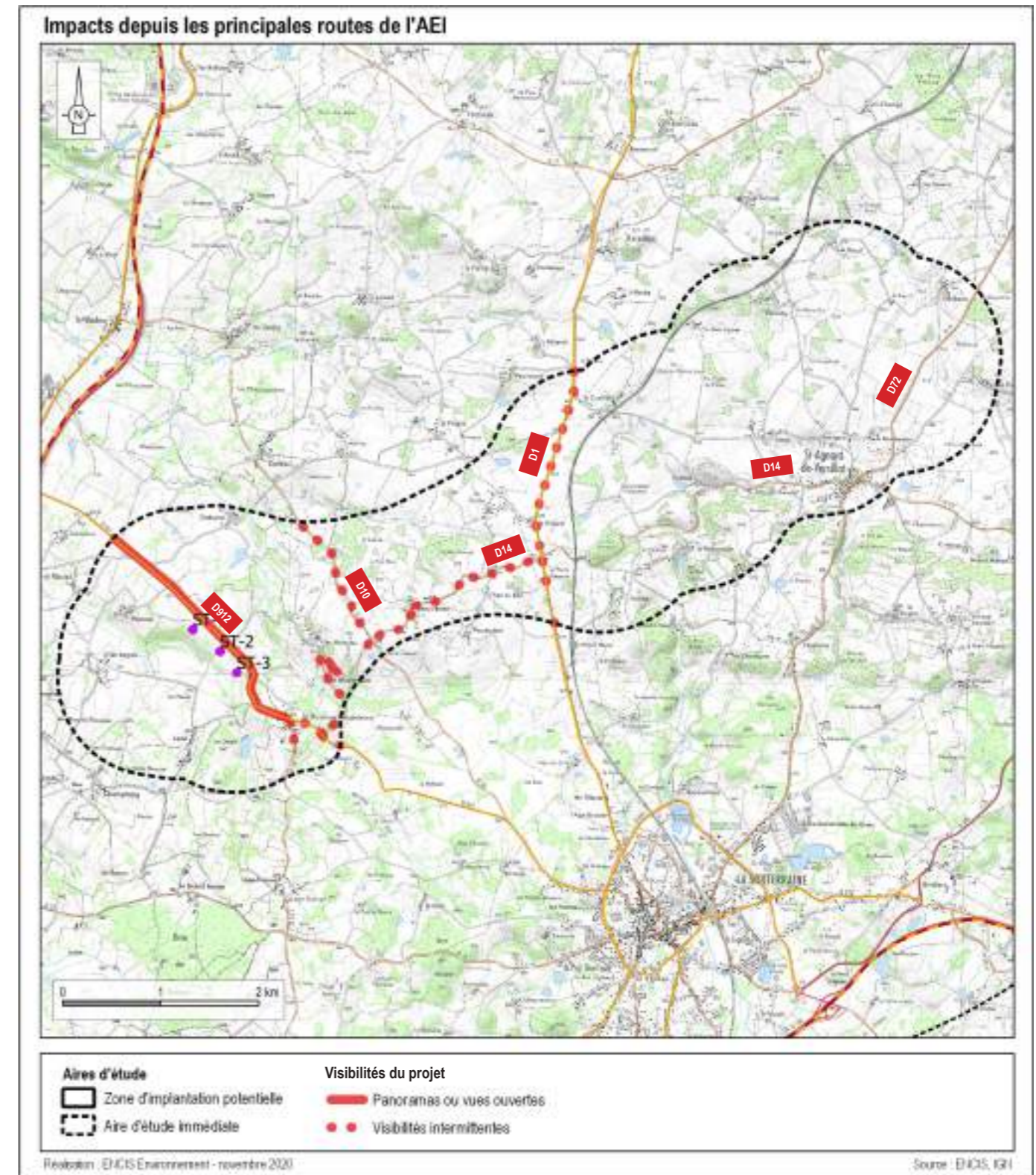


Figure 33 : Simulation 3D du projet éolien Riloux illustrant la proximité du projet de la route départementale D912.



Carte 64 : Principales visibilitées depuis les routes de l'AEI.



Photographie 236 : Photomontage 19, vue ouverte sur les trois éoliennes le long de la route D912.

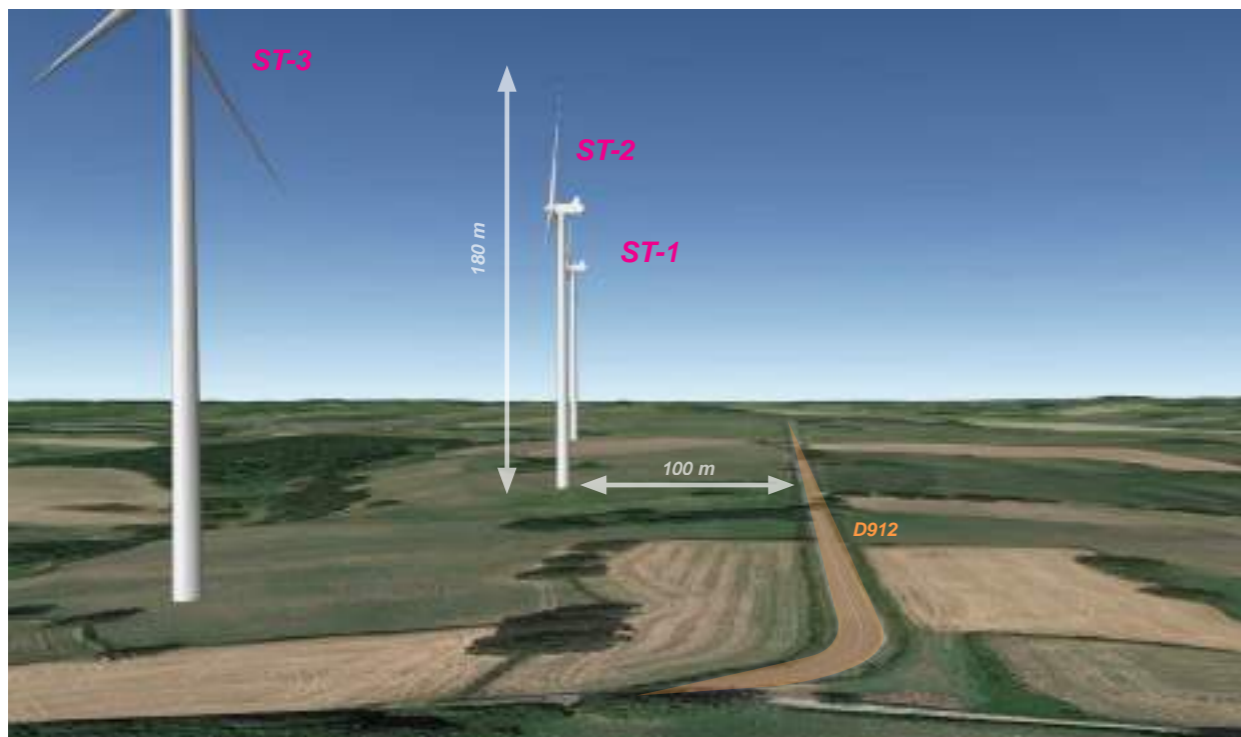


Figure 34 : Simulation 3D du projet éolien Riloux illustrant la proximité du projet de la route départementale D912 et l'effet de surplomb identifié.



Photographie 237 : Photomontage 19, vue ouverte sur les trois éoliennes le long de la route D912.

La route D10

Cette départementale relie la ville de la Souterraine au nord du territoire. Cette route permet de desservir une série de villages importants tels que Clairbize, les Genêts, les Gouges, dans l'AER, puis passe sous l'autoroute A20 pour rejoindre Saint-Sulpice-les-Feuilles dans l'AEE.

Depuis cet axe routier, qui longe le rebord d'un versant de la vallée de la Benaize, les perceptions du projet éolien sont séquencées par la présence de bosquets et de haies clairsemées. La partie supérieure des éoliennes est clairement visible, à partir de la moitié supérieure du mât, alors que la partie inférieure est masquée par le relief. L'orientation nord/sud de la voirie n'offre que des perceptions latérales pour un automobiliste, ce qui a pour effet de limiter l'impact visuel du projet pour un observateur en mouvement.

L'impact est jugé faible.

La route D1

La départementale D1 permet de relier la ville de la Souterraine à Argenton-sur-Creuse sans emprunter l'autoroute A20. C'est l'axe routier le plus important de l'AEI avec la route D912.

A l'échelle de l'AEI, la route départementale est bordée par de grandes parcelles agricoles qui ouvrent des perspectives visuelles en direction du projet éolien. L'éloignement du projet et l'accumulation des haies, qui soulignent l'horizon, limitent toutefois les visibilitées à la partie haute des éoliennes. Sur plusieurs centaines de mètres, dans le secteur de la Cueillère, les nacelles des trois éoliennes émergent timidement de la canopée. Toutefois ces perceptions restent latérales par rapport à la voirie et seront difficilement appréhendables pour un automobiliste non averti. **L'impact est jugé faible.**

La route D14 de l'est à l'ouest de l'AEI

Pour rappel cette départementale traverse l'AEI d'est en ouest. La portion de départementale concernée dans l'aire d'étude immédiate représente un tronçon d'environ 9 km, qui permet de relier le village de la Bussière-Madeleine au Bourg de Saint-Agnant-de-Versillat.

Dans l'AEI, la route traverse le village de la Bussière-Madeleine à l'ouest. Les visibilitées sont en partie filtrées par les éléments bâtis et les végétaux d'ornement. Un cadrage, à hauteur du chevet de l'église, offre une perception ponctuelle des pales des éoliennes. Après s'être confondue avec la départementale D912 sur près de 400 m, la D14 plonge dans la vallée de la Benaize où les visibilitées sont limitées par le relief et la végétation des versants. Un panorama dégagé est identifié depuis les hauteurs du versant est, à proximité du hameau les Hommes, où les trois éoliennes viennent créer un effet de dominance sur la vallée (cf : photomontage ci-dessous). A hauteur du croisement avec la route D10, le relief couplé aux parcelles agricoles dégagées, facilite les perceptions des trois éoliennes jusqu'à l'entrée de Beautribeau. Plus à l'est, au delà du hameau, les perceptions sont nettement plus séquencées par la végétation du bocage.

Globalement depuis la D14 les visibilitées du projet éolien sont rythmées par le vallonnement du relief, alternant entre les fonds de vallées et leurs versants. **Depuis cet axe routier l'impact est jugé modéré en raison de la prégnance du projet éolien dans le paysage, et de la multiplicité des tronçons offrant des visibilitées notamment depuis les rebords de versants de la vallée de la Benaize.**



Photographie 238 : Esquisse du projet éolien depuis la route départementale D10 à proximité de Clairbize.



Photographie 239 : Esquisse du projet éolien depuis la route départementale D14.

La route D72 à l'est de l'AEI

Cette route départementale relie la ville de la Souterraine à Saint-Germain-Beaupré en traversant le bourg de Saint-Agnant-de-Versillat. Dans l'AEI la route représente un tronçon d'environ 3 km.

Aucune perception du projet éolien les Riloux n'a été identifiée depuis la voirie, principalement en raison du relief et du réseau dense de haies qui masquent les éoliennes. ***L'impact visuel du projet depuis cet axe de circulation est nul.***

La voie ferrée du Paris-Toulouse

Cet axe ferroviaire majeur traverse l'AER du nord-est au sud en desservant la gare de la Souterraine. La hauteur importante des talus qui bordent la voie ferrée, ainsi que le cortège végétal qui les a colonisés, empêche les perceptions du projet éolien depuis le train. Le tracé de l'axe ferroviaire limite également les perceptions, les passagers étant limités à une vision latérale depuis les wagons. Aucune perception des trois éoliennes du projet n'a été identifiée dans l'AEI. ***L'impact est nul depuis la voie ferrée.***

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes du projet éolien, notamment le réseau des routes communales relativement dense dans l'AEI. ***Ainsi les routes communales desservant les hameaux de Lezat, les Vergnes, Beauvais, Chebranne ou encore les Hommes sont susceptibles de présenter des impacts modérés à forts.***

6.3.5.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les deux monuments recensés dans l'AEI, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments sont décrits ci-dessous et dans le tableau page suivante.

Église Saint-Agnan de Saint-Agnant-de-Versillat (MH n°85)

Cette église rurale, construite entre les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, est constituée d'une nef, formée de deux travées voûtées d'arêtes avec liernes. **Pour rappel l'enjeu de ce monument est modéré.**

Le relief des versants boisés de la vallée de la Sédelle, présent à l'ouest du bourg, empêche de percevoir le projet éolien depuis le monument et son périmètre de protection. Aucune covisibilité entre le monument et les éoliennes n'a été identifiée.

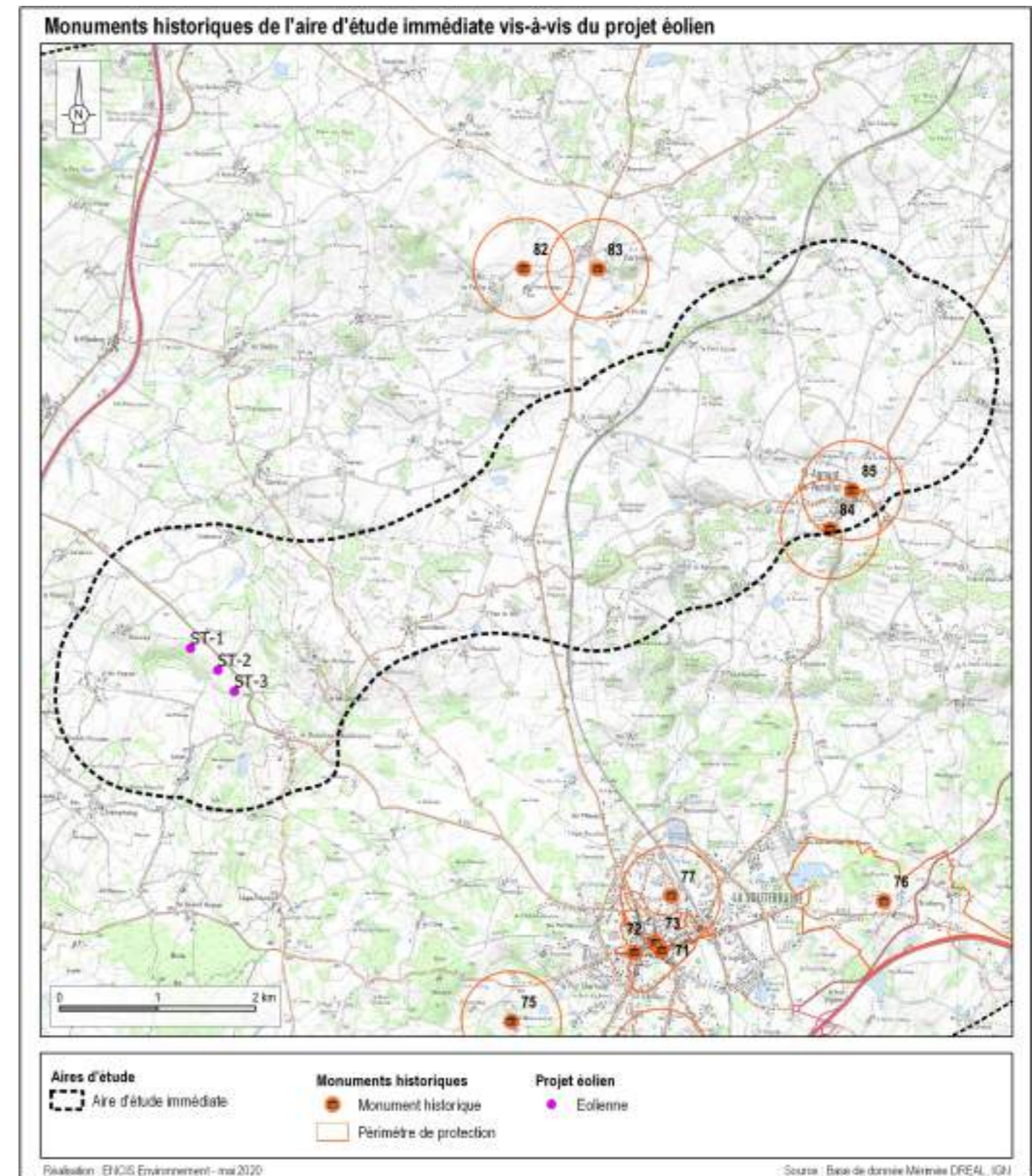
L'impact est nul.

La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat (MH n°86)

La lanterne des morts de Saint-Agnant-de-Versillat est un monument en granite taillé qui avoisine les 6 mètres de hauteur. Elle siège au centre du cimetière communal situé en surplomb du bourg, sur le rebord du versant sud de la vallée de la Sédelle. **Pour rappel l'enjeu de ce monument est jugé faible.**

Malgré l'implantation du cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat sur un petit relief légèrement en surplomb du centre-bourg, aucune perception du projet éolien, situé à environ 6 kilomètres à l'ouest, n'a été identifiée. Aucune covisibilité avec les éoliennes du projet n'a été identifiée.

L'impact est jugé nul.



Carte 65 : Monuments historiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.

| Relations du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate | | | | | | | | |
|--|---------|---------------------------|-----------------------|---|------------|--------|--------|-------------------------|
| N° | Départ. | Commune | Nom | Effets du projet | Protection | Enjeu | Impact | Distance au projet en m |
| 84 | 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | la lanterne des morts | Malgré l'implantation du cimetière de Saint-Agnant-de-Versillat sur un petit relief légèrement en surplomb du centre-bourg, aucune perception du projet éolien, situé à environ 6 kilomètres à l'ouest n'a été identifiée. Aucune covisibilité avec les éoliennes du projet n'a été identifiée. | Inscrit MH | Faible | Nul | 6,2 |
| 85 | 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | Église Saint-Agnan | Le relief des versants boisés de la vallée de la Sédelle, présent à l'ouest du bourg, empêche de percevoir le projet éolien depuis le monument et son périmètre de protection. Aucune covisibilité entre le monument et les éoliennes n'a été identifiée. | Inscrit MH | Modéré | Nul | 6,6 |

Tableau 39 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état initial.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques**La vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud**

Affluent de la Creuse, la vallée de la Sédelle entaille le plateau bocager de la Basse-Marche en suivant un axe nord-sud de La Souterraine à Saint-Agnant-de-Versillat où la rivière bifurque vers l'est pour rejoindre la Creuse au niveau du site de Crozant. **L'enjeu est modéré.**

Le relief des versants empêche toute perception du projet éolien depuis le fond de la vallée. Des visibilités des éoliennes sont possibles depuis les parcelles agricoles dégagées en rebord de versant et orientées en direction du projet. Toutefois ces espaces sont peu fréquentés et la perception des éoliennes reste la plupart du temps anecdotique et filtrée par les boisements des versants.

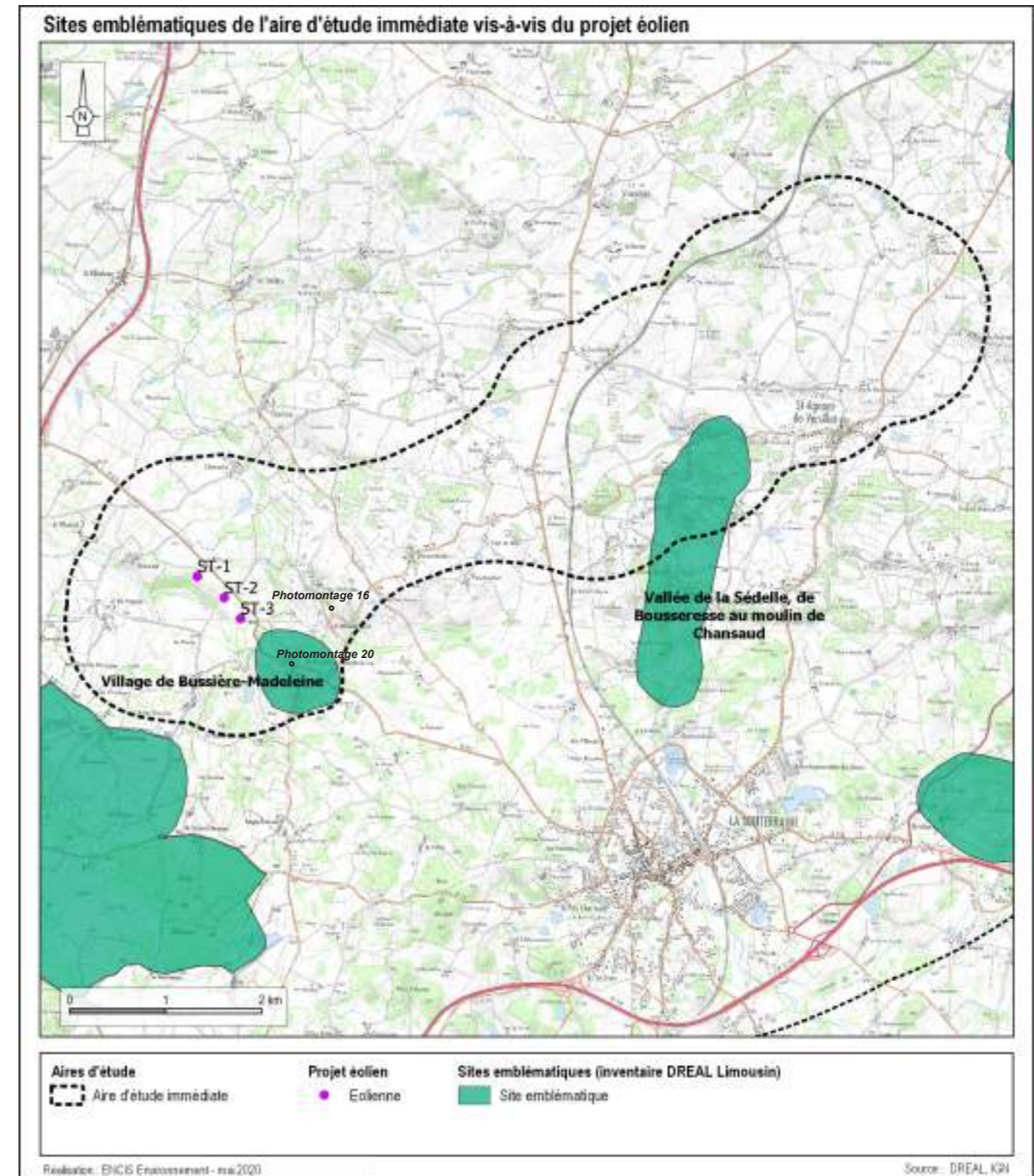
Compte tenu de l'absence de perceptions du projet depuis le fond de la vallée, l'impact est jugé très faible.

Village de la Bussière-Madeleine

Situé à environ 4 km de La Souterraine, le village de la Bussière-Madeleine domine la vallée de la Benaize depuis les hauteurs du versant de la rive gauche. Lieu d'intersection entre la D912 et la D14, le village est un lieu de passage sur l'axe reliant la ville de la Souterraine à l'autoroute A20. **Pour rappel l'enjeu de ce site est modéré.**

Le site emblématique offre des perceptions rapprochées du projet éolien principalement du fait de sa proximité, l'éolienne E3 étant située à 260 m de la limite du périmètre du site emblématique. Depuis le bourg, la végétation et les éléments bâtis jouent un rôle majeur dans la réduction des perceptions du projet. Les éoliennes restent toutefois visibles dans certaines fenêtres visuelles, où les pales peuvent apparaître de façon intermittente au-dessus du faîtage des habitations. On constate également une covisibilité entre l'église Sainte-Madeleine et la partie supérieure des aérogénérateurs, depuis le chevet de l'édifice (cf : photomontage 27 du carnet de photomontages). Les éoliennes deviennent nettement plus prégnantes en marge du lieu de vie, dans les secteurs plus dégagés où les parcelles agricoles ouvrent des perspectives visuelles, au nord, le long de la route D912. Un effet cumulé avec le parc éolien de la Souterraine est également identifié à proximité du chevet de l'église. Depuis ce point de vue des perceptions partielles des deux parcs sont possibles dans des champs visuels opposés (cf : illustrations pages suivantes).

L'impact est jugé modéré.



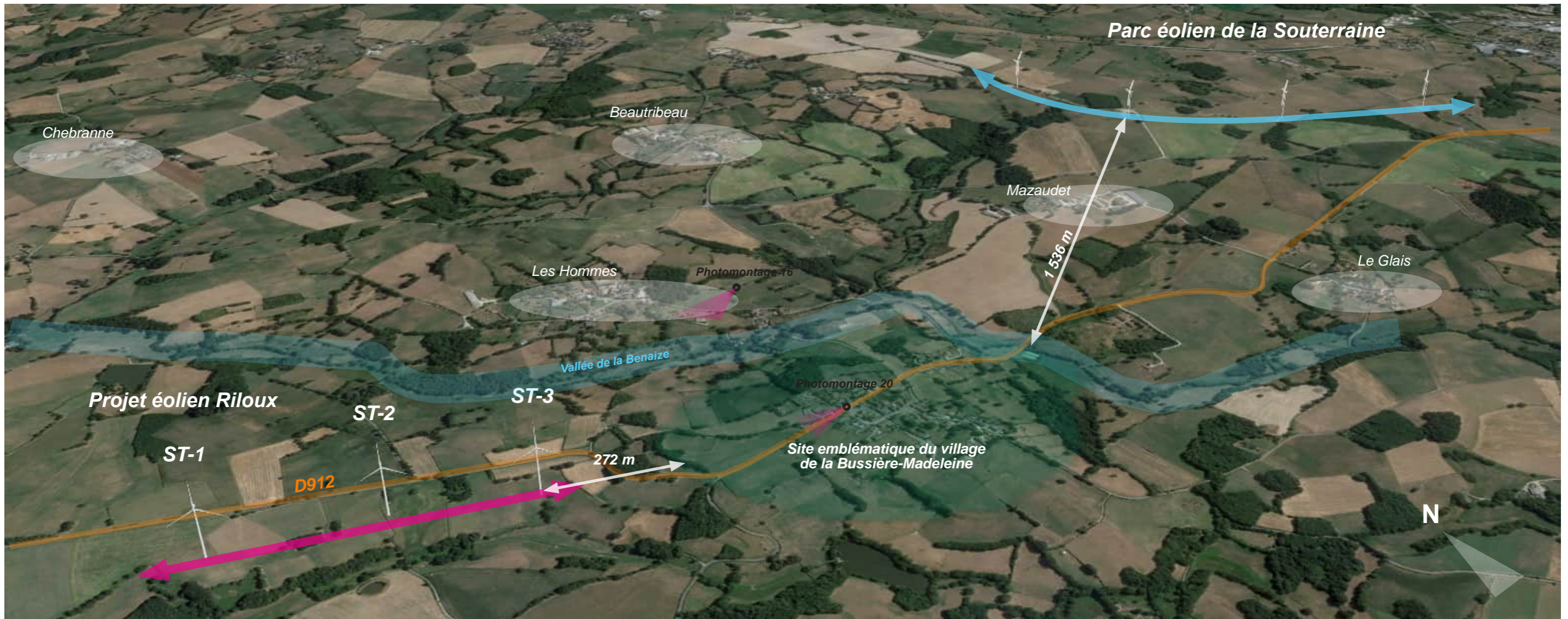
Carte 66 : Sites emblématiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.



Photographie 240 : Esquisse du photomontage 16, panorama sur la vallée de la Benaize et le site emblématique du village de la Bussière-Madeleine.



Photographie 241 : Esquisse du photomontage 20, perception partielle du projet éolien Riloux depuis la Bussière-Madeleine sur le bord de la route départementale D912.



| Relations du projet avec les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée | | | | | | | | |
|---|--|--|---|------------|--------|-------------|-------------------------|--|
| Départ. | Commune | Nom | Effets du projet | Protection | Enjeu | Impact | Distance au projet en m | |
| 23 | La Souterraine | Village de la Bussière-Madeleine | La proximité du site emblématique avec le projet éolien favorise les visibilitées rapprochée des éoliennes. Un effet cumulé avec le parc éolien de la Souterraine est identifié à proximité du chevet de l'église. | - | Modéré | Modéré | 270 | |
| 23 | Saint-Agant-de-Versillat, La Souterraine | Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud | Le relief des versants empêche toute perception du projet éolien depuis le fond de la vallée. Des visibilitées des éoliennes sont possibles depuis les parcelles agricoles dégagées en rebord de versant et orientées en direction du projet. | - | Modéré | Très faible | 4 100 | |

Tableau 40 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 242 : Vue 1, photomontage du projet éolien Riloux depuis le chevet de l'église de la Bussière-Madeleine.

Photographie 243 : Vue 2, cadrage visuel sur une éolienne du parc éolien de la Souterraine depuis la Bussière-Madeleine.



Figure 35 : Localisation du parc éolien de La Souterraine et du projet éolien Riloux vis-à-vis du site emblématique de Bussière-Madeleine.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Parmi les six sites touristiques de l'aire immédiate, deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Église Sainte-Madeleine à la Bussière-Madeleine

L'église Sainte-Madeleine est un édifice religieux datant du XIV^{ème} siècle. Implanté au cœur du village de la Bussière-Madeleine, ce monument non protégé est caractérisé par une conception minimale et une taille modeste, pouvant s'apparenter à une chapelle. **Pour rappel l'enjeu est jugé modéré.**

Située en rebord de plateau sur le versant sud de la vallée de la Benaize, les abords de l'église de Bussière-Madeleine offrent des perceptions rapprochées mais partielles du projet éolien Riloux. Si depuis le portail ouest de l'édifice les perceptions sont en partie filtrées par la végétation, une covisibilité a été identifiée depuis le chevet de l'église (cf : photomontages page suivante). Depuis ce point de vue l'éolienne E1 est la plus prégnante dans le paysage. Le moyeu de l'aérogénérateur émerge nettement au-dessus du faîtage des toitures du bourg. **L'impact est jugé modéré.**

Le GR 654, le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle

La via Lémovicensis est l'un des quatre principaux itinéraires historiques français du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. **Au regard de sa reconnaissance nationale et historique l'enjeu du GR est modéré.**

L'itinéraire de grande randonnée traverse les trois aires d'étude du nord-est au sud. Dans l'aire d'étude rapprochée, le GR longe en partie la vallée de la Sédelle et ses versants boisés, au nord-est de la ville de la Souterraine, limitant de surcroît toutes perspectives sur le grand paysage en raison du relief. Dans l'aire d'étude immédiate le chemin parcourt environ 4 km le long de la limite sud, entre le hameau de la Coustière et Saint-Agnant-de-Versillat. Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis l'itinéraire de randonnée à l'échelle de l'AEI, principalement en raison du caractère bocager du paysage.

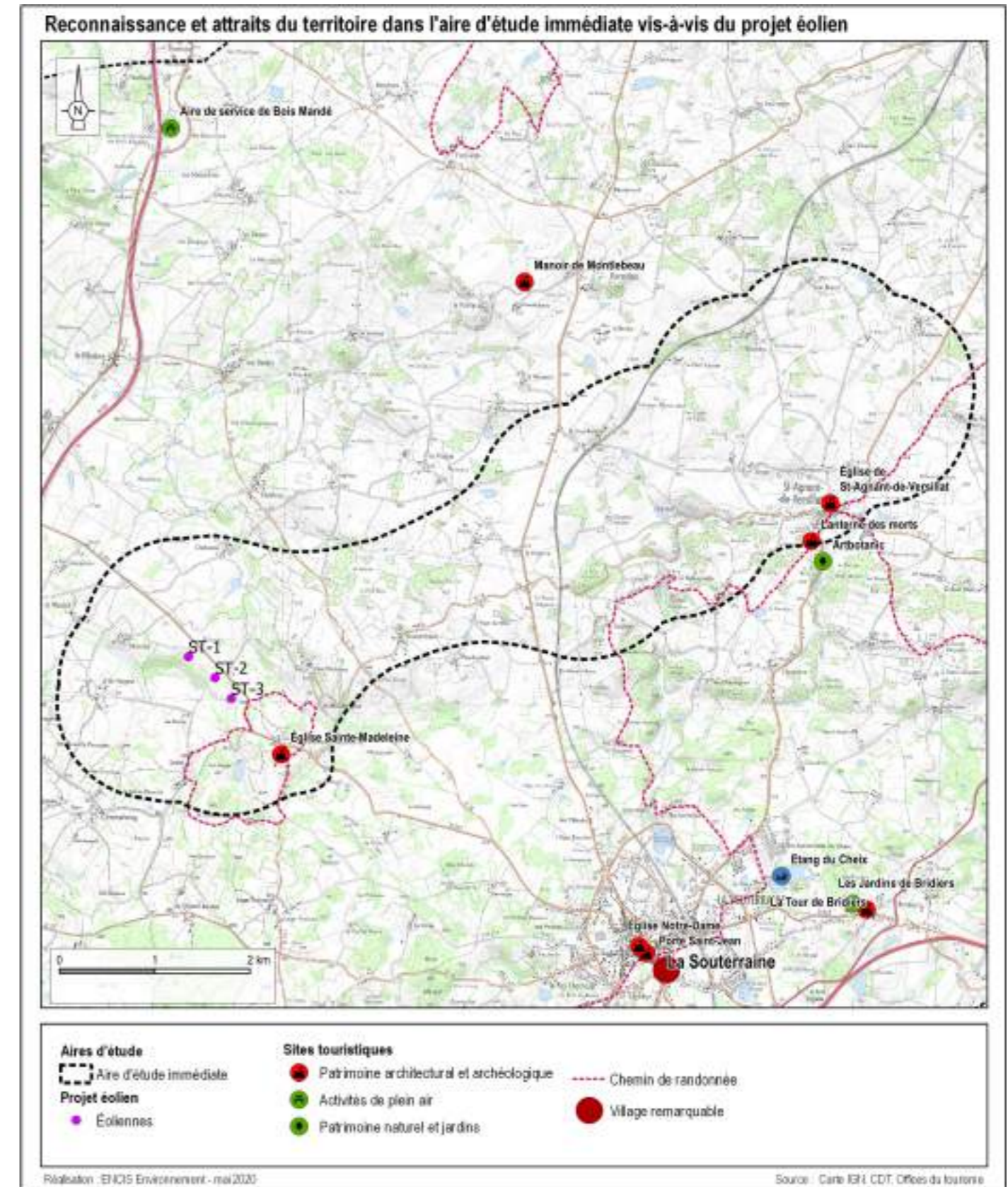
L'impact est jugé nul.

Circuit de Randonnée : Un coup d'œil à la Benaize

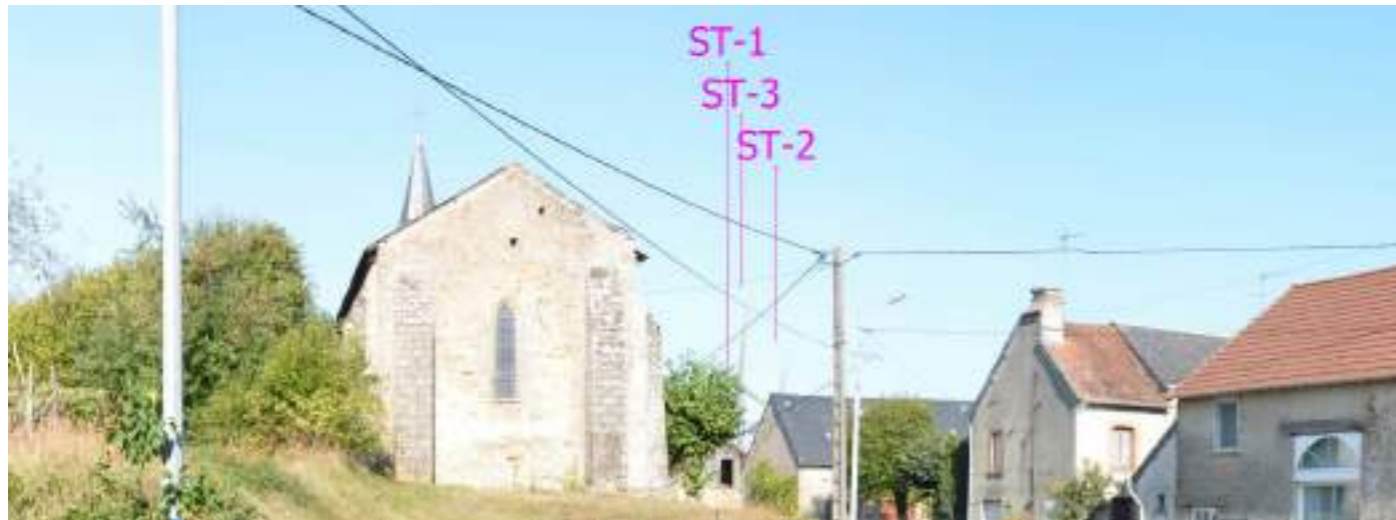
Ce circuit de randonnée crée une petite boucle de 5,5 km environ autour du village de la Bussière-Madeleine. **L'enjeu est jugé faible.**

Le projet éolien est prégnant dans le paysage sur la majeure partie de l'itinéraire de randonnée. Des vues très rapprochées sont identifiées près de Lezat et sur le tronçon de la D912. A proximité de la départementale le randonneur peut ressentir un effet de surplomb. Au plus proche, l'itinéraire passe à 150 mètres du projet éolien et les éoliennes apparaissent nettement au-dessus du bocage sur une majeure partie du circuit.

L'impact est jugé fort.



Carte 67 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI vis-à-vis du projet éolien.



Photographie 244 : Photomontage illustrant la covisibilité entre les pales des éoliennes et le chevet plat de l'église de la Bussière-Madeleine.



Photographie 245 : Covisibilité entre les éoliennes et le chevet plat de l'église de la Bussière-Madeleine.



Photographie 246 : Perception du projet éolien Riloux, filtrée par la végétation depuis le portail est de l'église Sainte-Madeleine.

| Relations du projet avec les sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude immédiate | | | | | | | |
|---|---------------------------|--|--|------------|--------|--------|--------------------------|
| Départ. | Commune | Nom | Effets du projet | Protection | Enjeu | Impact | Distance au projet en km |
| 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | Lanterne des morts | Aucune perception du projet éolien n'est possible, principalement en raison des caractéristiques du relief, qui empêchent les échappées visuelles vers l'est. | Inscrit MH | Faible | Nul | 6,2 |
| 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | Église Saint-Agnant-d'Orléans | Aucune perception du projet éolien n'est possible, principalement en raison des caractéristiques du relief qui empêchent les échappées visuelles vers l'est. | Inscrit MH | Modéré | Nul | 6,6 |
| 23 | La Souterraine | Église Sainte-Madeleine | Si les éoliennes sont partiellement masquées depuis le portail ouest de l'édifice, une covisibilité avec les pales des trois éoliennes a été identifiée depuis le portail de l'édifice. | - | Modéré | Modéré | 0,7 |
| 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | GR 654, chemin de Saint-Jacques | Aucune perception du projet éolien Riloux n'a été identifiée depuis l'itinéraire de randonnée. | - | Modéré | Nul | 3,9 |
| 23 | Saint-Agnant-de-Versillat | Randonnée : Sur la faille de la Marche | Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis l'itinéraire de randonnée. | - | Faible | Nul | 3,9 |
| 23 | La Souterraine | Randonnée : Un coup d'œil à la Benaize | Le projet éolien est prégnant dans le paysage sur la majeure partie de l'itinéraire de randonnée. Des vues très rapprochées sont identifiées près de Lezat et sur le tronçon de la D912. | - | Faible | Fort | 0,1 |

Tableau 41 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.

6.3.6 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 6.1.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), piquetées de petits bosquets et de haies clairsemées. La zone d'implantation ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par les agriculteurs et bordé par la route départementale D912.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 5 076 m² sur 575 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise qui sera perceptible depuis la route D912.

L'impact est modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront visibles depuis la route D912 et certains hameaux environnants.

Durant l'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 12 x 2,8 m, pour une hauteur de 2,5 m.

Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois de châtaignier afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure E1). ***L'impact est faible.***

6.3.7 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

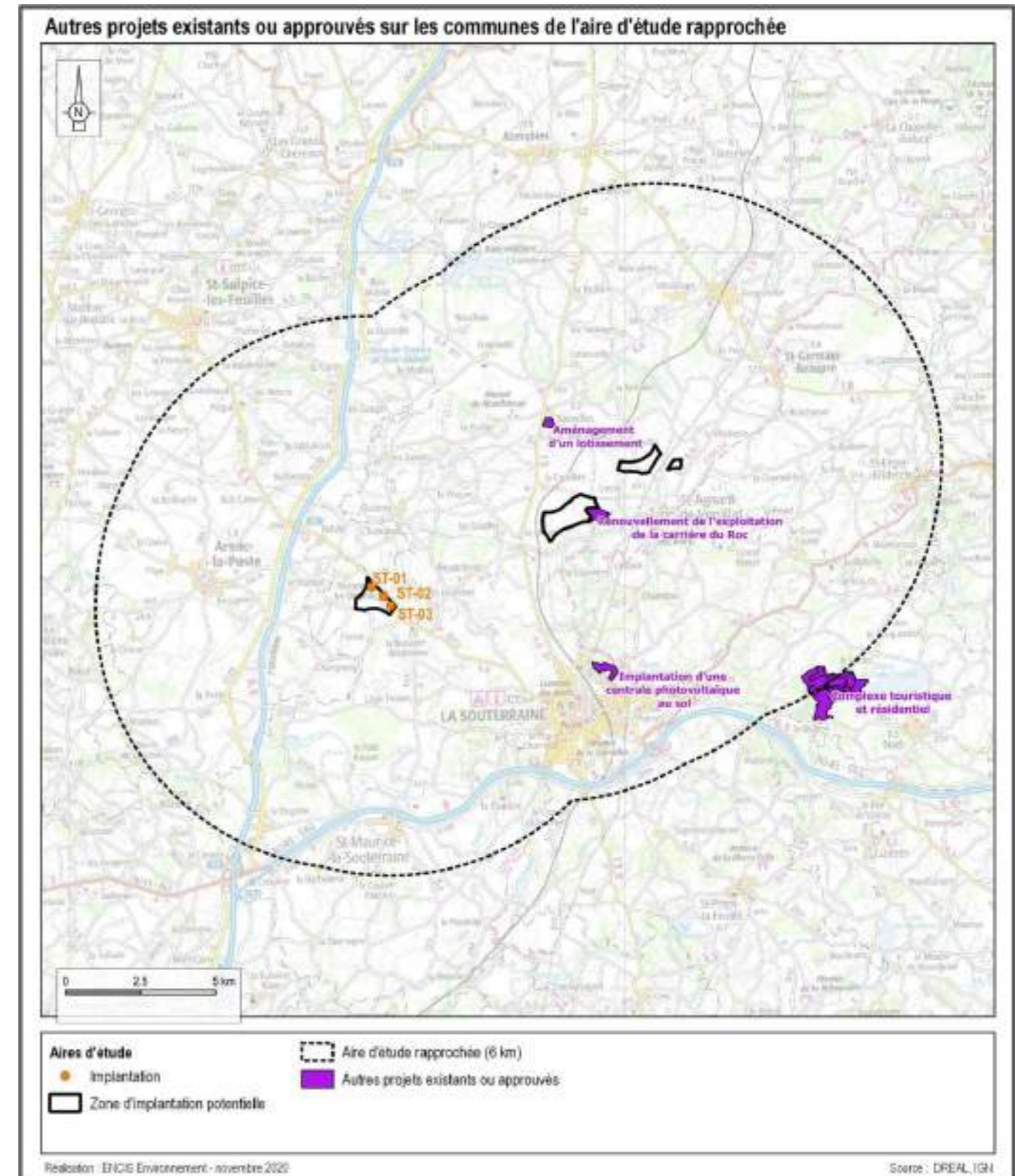
Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.



Carte 68 : Localisation des autres projets existants ou approuvés sur les communes de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.7.1 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

Les « projets existants ou approuvés » autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'AER. Au-delà de ce périmètre de 6 km, les effets cumulés potentiels (co-visibilité, effet de barrière pour la faune volante, émergences acoustiques, etc.) entre le projet éolien et d'autres projets connus de faible hauteur ne peuvent être que très faibles.

En octobre 2020, cinq projets connus sont recensés dans l'aire rapprochée (cf. Carte page précédente).

| EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE | | | | |
|--|--|--|------------------|-------------------------|
| Communes concernées | Description | Perceptions conjointes et effets cumulatifs | Impact cumulatif | Distance au projet (km) |
| La Souterraine | Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol | En période de feuilles tombées des perceptions conjointes anecdotiques sont possibles depuis la zone industrielle du Cheix. | Très faible | 4,9 |
| Saint-Agnant-de-Versillat | Renouvellement de l'exploitation de la carrière du Roc | Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief encaissé de la carrière qui empêche les échappées visuelles. | Nul | 5,2 |
| La Souterraine | Extension d'une aire de stationnement | Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et de la végétation du bocage qui limitent les perspectives visuelles. | Nul | 5 |
| Vareilles | Aménagement d'un lotissement de 21 lots | Des perceptions partielles du projet éolien sont possibles depuis le futur lotissement. Certains point de vues anecdotiques seront susceptibles d'offrir des perceptions conjointes. | Très faible | 5,7 |
| Noth | Projet de complexe touristique et résidentiel avec parcours de golf sur le domaine de la Fôt – dossier d'autorisation Création d'un golf 18 trous et de ses parkings Création de 19 bâtiments dont 15 à caractère résidentiel Création de 10 bâtiments à caractère résidentiel et d'un centre aqualudique | Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et de la végétation du bocage qui limitent les perspectives visuelles. | Nul | 10,1 |

Tableau 42 : Effet cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés de faible hauteur de l'aire d'étude immédiate.

6.3.7.2 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

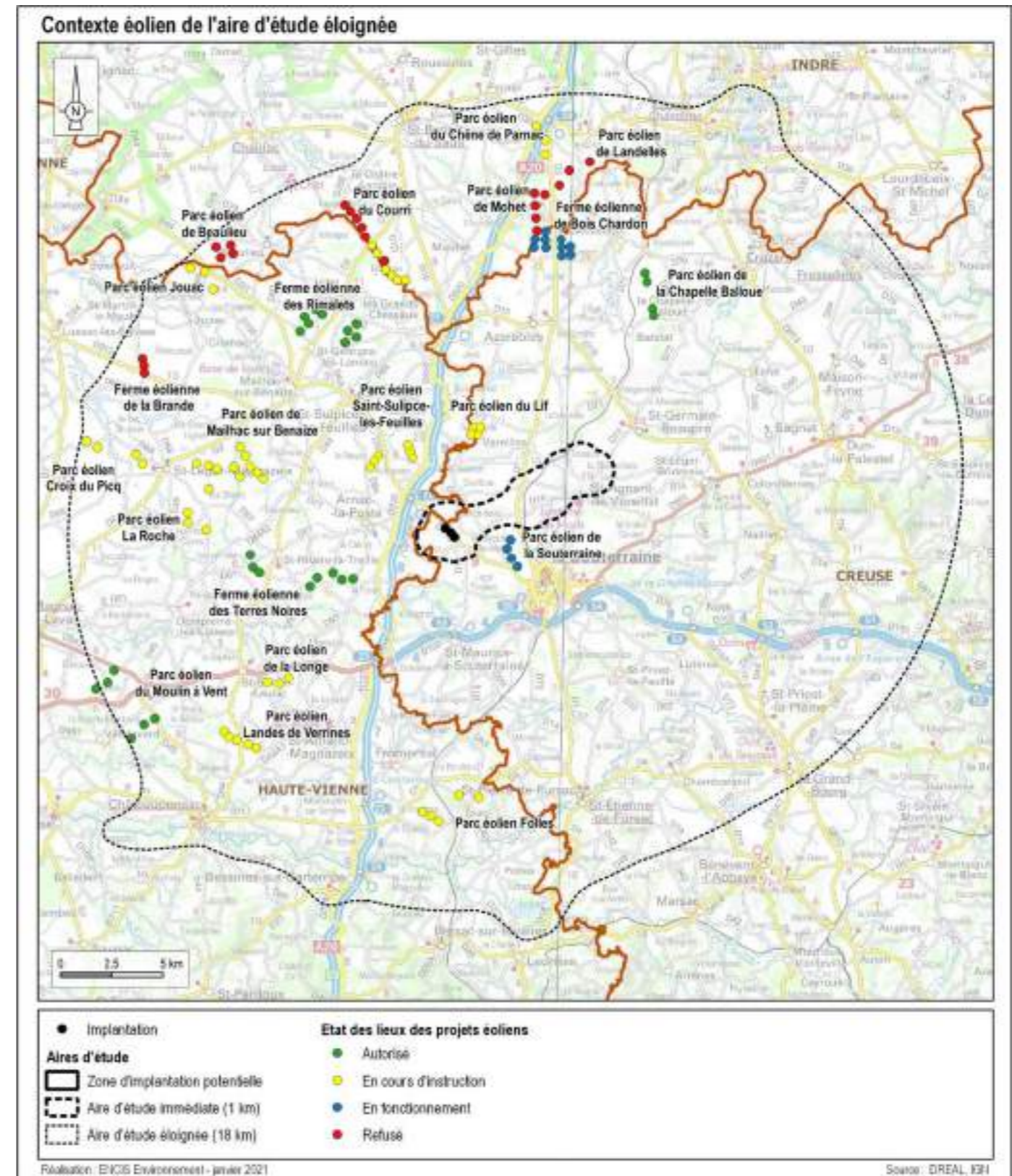
A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire d'étude éloignée, les « projets connus » de grande hauteur (>20 m) comme les projets éoliens sont inventoriés.

Dans l'aire d'étude éloignée, les « projets connus » de grande hauteur (>20 m) comme les projets éoliens sont inventoriés.

En janvier 2021, il y a deux parcs en exploitation dans le périmètre de 18 km : le parc éolien de La Souterraine, qui est également le parc le plus proche du projet Riloux, à 1,8 km au sud-est, et celui du Bois Chardon, à 14,3 km au nord. Plusieurs autres parcs sont en cours d'instruction dans la zone d'étude éloignée, dont le plus proche est le parc éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles (3,8 km).

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le tableau page suivante.



Carte 69 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.

| EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE | | | | | |
|---|------------------------|---|--|------------------|-------------------------|
| Nom | Etat | Description | Perceptions conjointes et effets cumulatifs | Impact cumulatif | Distance au projet (km) |
| Parc éolien de La Souterraine | En exploitation | 4 éoliennes de 2 MW | Plusieurs perceptions conjointes entre le projet éolien Riloux et le parc de la Souterraine ont été identifiées. Toutefois ces perceptions restent ponctuelles et dans la majorité des cas partielles. | Faible | 2,6 |
| Parc éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles | En cours d'instruction | 6 éoliennes de 3 MW Hauteur totale : 165 m | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares, principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 3,8 |
| Parc éolien du Lif | En cours d'instruction | 3 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares, principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 4,7 |
| Ferme éolienne des Terres Noires | Autorisé | 3 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 5,1 |
| Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize | Autorisé | 7 éoliennes Puissance totale : 23,1 MW Hauteur totale : 180 m | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 9,2 |
| Fermes éoliennes des Rimalets | Autorisé | 9 éoliennes de 2,4 MW Hauteur totale : 178 m | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 10,3 |
| Parc éolien de la Longe | Autorisé | 3 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 10,6 |
| Parc éolien de la Roche | En cours d'instruction | 7 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 11,5 |
| Parc éolien du Couri | Refusé | 12 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 12,2 |
| Parc éolien du Couri | En cours d'instruction | 6 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 12,2 |
| Parc éolien de Folles | En cours d'instruction | 5 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 12,6 |
| Parc éolien Landes de Verrines | En cours d'instruction | 5 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 14,1 |
| Parc éolien du Bois Chardon | En exploitation | 10 éoliennes Puissance totale : 20 MW | Aucune perception et aucun les effets cumulatifs n'a été identifié, principalement en raison du contexte bocagé et vallonné. | Nul | 14,3 |
| Parc éolien de la Chapelle-Balloue | Autorisé | 4 éoliennes de 2 MW | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Nul | 14,5 |
| Parc éolien Croix du Picq | En cours d'instruction | 4 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 15,1 |
| Parc éolien de Mouhet | Refusé | 4 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 11,5 |
| Parc éolien de Jouac | En cours d'instruction | 3 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 16,2 |
| Ferme éolienne de la Brande | Refusé | - Autorisation mais procédure contentieuse 3 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 16,5 |
| Parc éolien de Beaulieu | Refusé | 4 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 16,9 |
| Parc éolien du Moulin à vent | Autorisé | 6 éoliennes | Les perceptions et les effets cumulatifs sont globalement rares principalement en raison du contexte bocager et vallonné, et sont identifiés pour l'essentiel depuis les points hauts tels que la tour de Bridiers. | Très faible | 16,9 |
| Parc éolien de Landelles | Refusé | 4 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 17,6 |
| Parc éolien Melet | Refusé | 3 éoliennes | Le projet étant refusé, aucune perception conjointe ni aucun effet cumulatif n'est possible. | Nul | 18,9 |

Tableau 43 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.